



Plan de suivi et d'évaluation du GAFSP 2022

Adopté par le CD en juillet 2023

Sommaire

ACRONYMES ET ABREVIATIONS.....	III
1 APERÇU GENERAL DU PLAN ET DU CADRE DU GAFSP	4
1.1 ÉLABORATION ET ORGANISATION DU PLAN S&E MIS A JOUR	4
1.2 THEORIE DU CHANGEMENT.....	5
2 MESURE ET EVALUATION DES INDICATEURS DE NIVEAU 1	9
2.1 APERÇU GENERAL.....	9
2.2 APPROCHE A LA MESURE ET A LA VERIFICATION (NIVEAU 1).....	9
2.3 APPROCHE AU SUIVI DES INDICATEURS D'IMPACT DE NIVEAU 1	10
3 SUIVI ET COMPTE RENDU DES RESULTATS DE NIVEAU 2.1 ET INDICATEURS DE RESULTAT DU NIVEAU 2.2 .	13
3.1 APERÇU GENERAL	13
3.2 INDICATEUR DE RESULTAT DE NIVEAU 2.1.....	14
3.3 INDICATEUR DE REALISATION DE NIVEAU 2.2.....	15
3.4 APPROCHE AU SUIVI DES RESULTATS DE NIVEAU 2.1 ET INDICATEURS DE REALISATION DU NIVEAU 2.2	19
4 SUIVI ET RAPPORTS SUR LES PERFORMANCES OPERATIONNELLES ET ORGANISATIONNELLES (NIVEAU 3) .	21
4.1 APERÇU GENERAL	21
4.2 INDICATEURS DE NIVEAU 3	21
5 MISE EN ŒUVRE DU PLAN S&E	24
5.1 ROLES DE CD, DE L'UC ET DE LA SE POUR LA LIGNE DE FINANCEMENT GBFT	24
5.2 ROLES DU COMITE DES DONATEURS DE LA PRSW ET DU SECRETARIAT DE LA PRSW	27
5.3 RESUME DES EXIGENCES DE RAPPORT DE LA GBFT-PAYS ET -OP	29
ANNEXE 1 : FICHE DE REFERENCE DES INDICATEURS (DEFINITION, METHODOLOGIES DE MESURE).....	31
ANNEXE 2 : ÉVALUATION DE L'IMPACT DANS L'EVALUATION DE NIVEAU 1	52
ANNEXE 3 : RAPPORT INTERMEDIAIRE D'ACHEVEMENT DU PROJET - MODELE GAFSP (PROJETS D'INVESTISSEMENT).....	55
ANNEXE 4 : RAPPORT D'ACHEVEMENT DE PROJET - MODELE GAFSP (PROJETS D'ASSISTANCE TECHNIQUE).....	60

ACRONYMES ET ABREVIATIONS

BIFT	Ligne d'investissement dédiée aux entreprises
CAADP	Programme intégré pour le développement de l'agriculture en Afrique
CD	Comité directeur
CU	Unité de coordination du GAFSP
DIME	Évaluation de l'impact sur le développement
EI	Évaluation de l'impact
ETP	Équivalent temps plein
FAO	Organisation pour l'alimentation et l'agriculture
FCV	Fragilité, conflit et violence
FIDA	Fonds international pour le développement agricole
FIES	Échelle de mesure de l'insécurité alimentaire vécue
GAFSP	Programme mondial pour l'agriculture et la sécurité alimentaire
GBFT	Ligne de financement par subvention
ha	Hectare
IFC	Société financière internationale
IFPRI	Institut international de recherche sur les politiques alimentaires
IMM	Initiative du milieu manquant
km	Kilomètre
MDD-C	Diversité alimentaire minimale des enfants
MDD-W	Diversité alimentaire minimale des femmes
ODD	Objectif de développement durable
ONU	Organisation des Nations Unies
OP	Organisation de producteurs
OSC	Organisation de la société civile
QE	Quasi-expérimental
PAM	Programme alimentaire mondial
RUTF	Aliments thérapeutiques prêts à l'emploi
S&E	Suivi et évaluation
SCA	Score de consommation alimentaire
SE	Entité de supervision
ToC	Théorie du changement
TTL	Chef d'équipe

1 APERÇU GENERAL DU PLAN ET DU CADRE DU GAFSP

1.1 Élaboration et organisation du plan S&E mis à jour

1. **Objectifs** : Ce plan S&E mis à jour et révisé présente un cadre de résultats intégré pour le Programme mondial pour l'agriculture et la sécurité alimentaire (GAFSP) et ses projets financés tout au long de leurs rapports sur les résultats. Il décrit la chaîne de résultats du programme - des résultats partant du niveau projet jusqu'au niveau programme - sur la base de la théorie du changement (ToC) du GAFSP. Il sert deux objectifs principaux. Premièrement, il sert de manuel ou de guide aux projets financés par le GAFSP afin que ceux-ci soient conformes aux critères S&E et de rapport du GAFSP en termes de conception et de mise en œuvre de leur système de S&E, incluant les critères relatifs au cadre de résultats/cadre logique du projet. Deuxièmement, il explique comment le GAFSP regroupera les résultats au niveau programme à partir des données recueillies par les projets financés au titre des différentes modalités de financement du GAFSP.
2. **Arrière-plan** : Le plan S&E du GAFSP a continué d'évoluer depuis sa première approbation par le Comité directeur (CD) du GAFSP en 2011 (concernant le portefeuille de la ligne de financement dédiée au secteur public uniquement). La ligne de financement dédiée au secteur privé (PrSW) a adopté son propre cadre de suivi et d'évaluation en 2013. Le deuxième plan S&E a ensuite été mis à jour en 2017 après approbation du CD en avril 2016, harmonisant ainsi, dans la mesure du possible, les fonctions S&E concernant les lignes de financement dédiées au secteur public et privé. Il a également explicitement lié la collecte d'informations et la communication des résultats sur les initiatives soutenues par le GAFSP au cadre de mise en œuvre et de responsabilisation des objectifs de développement durable (ODD). Les changements apportés au plan S&E sont motivés par deux facteurs importants, à savoir tirer les enseignements de l'expérience d'un portefeuille croissant et diversifié, et mieux aligner le modèle S&E du GAFSP sur les approches utilisées par les entités de supervision (SE) du GAFSP.
3. La version actuelle du plan S&E (2022) est une mise à jour de la version 2017 afin de s'assurer qu'elle soit adaptée au processus de restructuration du GAFSP (GAFSP 2.0) et permettre une surveillance efficace du futur portefeuille GAFSP 2.0.¹ En outre, l'évaluation indépendante du programme de 2018 a évalué l'efficacité du développement et l'efficacité opérationnelle du GAFSP, et a mis en évidence un domaine critique d'amélioration de la fonction S&E du GAFSP, à savoir apprendre des données collectées pour tirer le meilleur parti des résultats générés

¹ Suite à l'approbation de restructuration du GAFSP (GAFSP 2.0) par le CD en décembre 2019, le CD a chargé l'Unité de coordination (UC) du GAFSP d'examiner le plan S&E 2017 du GAFSP afin de garantir sa pertinence continue avec le portefeuille GAFSP 2.0. Plus précisément, le GAFSP 2.0 fonctionnera selon un modèle de financement à double ligne avec trois modalités de financement : (i) La ligne de financement par subvention (GBFT) qui financera les propositions GBFT-pays et GBFT-OP (semblables aux projets pilotes actuels de la ligne d'investissement dédiée au secteur privé et à ceux de l'Initiative du milieu manquant (IMM)) ; et (ii) la ligne d'investissement dédiée aux entreprises (BIFT) pour soutenir le financement mixte du secteur privé dirigé par les entreprises (semblable au PrSW, actuellement fourni par l'IFC). La PrSW continuera à fonctionner parallèlement aux doubles lignes de financement du GAFSP 2.0. Actuellement (en juillet 2023), la BIFT est encore en cours de développement.

par le S&E dans sa prise de décision.² La révision du plan S&E a adopté une approche en deux phases qui a débuté en 2020 : La phase 1 s'est concentrée sur la révision des réalisations du niveau 2.2 et des indicateurs du niveau 3, qui ont été approuvés par le CD les 26 avril et 10 juillet 2022 ; la phase 2, quant à elle, se concentre sur le reste du plan S&E, principalement les indicateurs de niveau 1, les indicateurs de résultat de niveau 2.1 et la ToC, qui ont été approuvés par le CD en date du 15 mars 2023.

4. **Champ d'application** : Ce plan S&E s'applique à diverses modalités de financement, à savoir la ligne de financement par subvention (GBFT-pays et GBTF-OP), la ligne d'investissement dédiée aux entreprises (BIFT) et la PrSW. Le plan S&E 2022 est destiné à être utilisé pour les projets approuvés dans le cadre du sixième appel (c'est-à-dire à partir de décembre 2021) et ne s'appliquera pas rétroactivement aux projets GAFSP précédemment approuvés. Certaines parties de ce document font uniquement référence aux projets GBFT du GAFSP - lorsque cela est indiqué - et certaines sections font explicitement référence au PrSW ou à la BIFT.
5. Le reste de cette première section présente la ToC modifiée, qui explique comment les nouveaux éléments (intrants) du GAFSP ont l'intention de contribuer à faire avancer les objectifs du GAFSP. Les sections 2, 3 et 4 décrivent les indicateurs réels qui suivent les intrants, les réalisations, les résultats et les impacts liés au soutien du GAFSP selon les différentes modalités de financement (ex : GBFT-pays, GBTF-OP, BIFT ET PrSW). Pour assurer une compréhension commune des termes/concepts utilisés dans les rapports sur les résultats du GAFSP en général et pour aider les SE du GAFSP à mettre en œuvre les directives S&E mises à jour et à rendre compte avec précision des indicateurs requis par le GAFSP, la fiche de référence des indicateurs (annexe 1) fournit des détails complets sur tous les indicateurs, y compris leurs définitions et leurs méthodologies de mesure. L'annexe 2 résume les options détaillées de l'évaluation d'impact de niveau 1. Les annexes 3 et 4 fournissent des modèles GAFSP pour les rapports d'achèvement (si le projet choisit de ne pas utiliser un format SE standard).

1.2 Théorie du changement

6. Conformément aux règles et principes de base énoncés dans le document-cadre du GAFSP³, et sur la base du Plan S&E 2017, l'organisation et les objectifs du modèle commercial du GAFSP sont capturés dans la ToC (Figure 1). La ToC repose sur les chaînes causales qui conduisent à la réalisation des objectifs d'augmentation des revenus ruraux et d'amélioration de la sécurité alimentaire et nutritionnelle grâce à cinq piliers de résultats dont la description a été fournie dans les documents-cadres du GAFSP, lors de la création du GAFSP.

² https://www.gafspfund.org/sites/default/files/2020-10/GAFSP%20Program%20Evaluation%20Final%20Report%20%26%20SC%20Response_0%20%281%29_0.pdf

³ https://www.gafspfund.org/sites/default/files/2020-10/GAFSP%20Framework%20Document%20FINAL%20%28external%29_2.pdf

7. La ToC comprend une ligne de responsabilité claire qui indique les parties de la ToC dont le GAFSP se tient directement responsable, les parties auxquelles le GAFSP contribue et les efforts des pays, des SE et des autres parties prenantes. La section de la ToC intitulée « GAFSP delivers » [NdT : Le GAFSP offre] englobe les activités qui relèvent du contrôle direct du programme, y compris les intrants et les réalisations. Elle comprend également les résultats que le programme peut encore influencer, compte tenu des actions des autres acteurs. La zone marquée « GAFSP contribue » [NdT : Le GAFSP contribue] se compose de zones d'impact et d'objectifs constituant des changements à long - terme au-delà du contrôle direct du programme.

Le GAFSP contribue

8. Au plus haut niveau, la ToC présente l'ambition du GAFSP d'apporter une contribution significative aux objectifs de développement durable (ODD), en particulier l'ODD1 concernant l'absence de pauvreté (No Poverty) et l'ODD2 sur l'absence de faim (Zero Hunger). Ceci reflète l'activité principale et la proposition de valeur de GAFSP.
9. Le niveau d'impact reflète l'ambition du GAFSP que les communautés rurales des pays les plus pauvres améliorent leurs revenus et leur état de sécurité alimentaire/nutritionnelle. Plus précisément, les deux domaines d'impact auxquels le GAFSP vise à contribuer sont l'augmentation des revenus et l'amélioration de la sécurité alimentaire et nutritionnelle. Il s'agit de résultats de développement à l'échelle nationale, régionale et mondiale conjointement obtenus par le GAFSP, les gouvernements nationaux, d'autres partenaires de développement et les parties prenantes. Bien que ce domaine d'impact appartienne à la sphère « GAFSP contribue », le GAFSP encourage fortement les projets qu'il finance à collecter et à rendre compte de ces domaines d'impact en utilisant les indicateurs de niveau 1 du GAFSP, en les incluant dans les cadres de résultats/cadres logiques du projet.

Le GAFSP offre

10. **Concernant les résultats**, le GAFSP définit deux types de résultats :

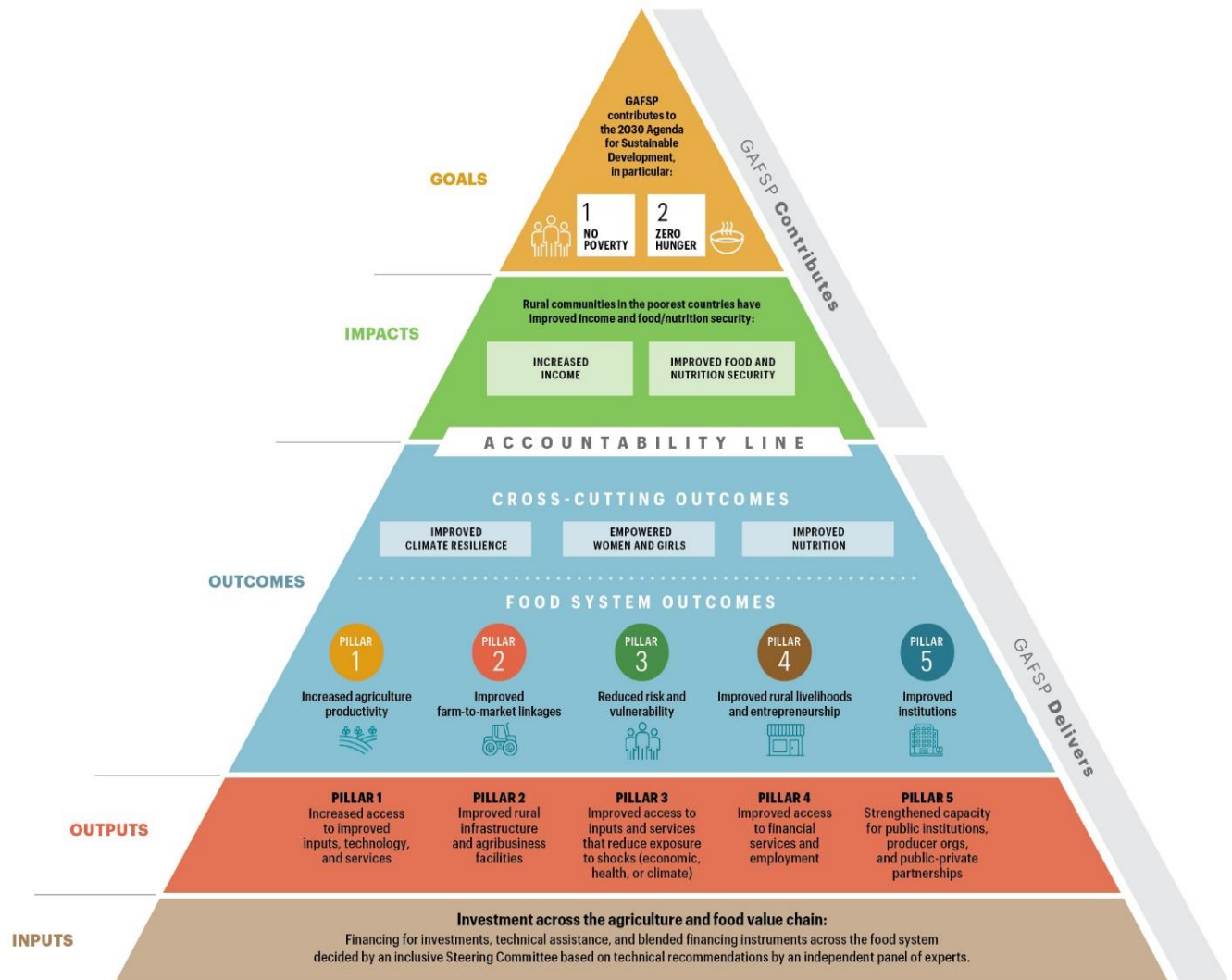
- a. **Résultats du système alimentaire** selon les cinq piliers de résultats : (1) augmentation de la productivité agricole ; (2) amélioration des liens exploitation agricole-marché ; (3) réduction des risques et de la vulnérabilité ; (4) amélioration des moyens de subsistance et de l'esprit d'entreprise en milieu rural ; et (5) amélioration des institutions.
- b. **Résultats transversaux**, à savoir l'amélioration de la résilience climatique, l'autonomisation des femmes et des filles et l'amélioration de la nutrition.⁴ En s'appuyant sur les initiatives actuelles, le GAFSP s'est engagé à accroître le suivi et la

⁴ L'inclusion explicite des résultats transversaux est une nouvelle fonctionnalité de la ToC introduite avec la révision de 2022. Elle reflète l'ambition accrue d'intégrer les thèmes transversaux dans le portefeuille du GAFSP.

communication des résultats sur les indicateurs transversaux de son portefeuille à travers différentes modalités de financement.

11. **Les réalisations** : Les réalisations sont dérivées des activités mises en œuvre par les projets et varient d'un projet à l'autre.
12. **Les intrants** : Les intrants font référence aux ressources financées par le GAFSP déployées dans l'ensemble du système agroalimentaire. Ceux-ci prennent la forme d'investissements, d'assistance technique et d'instruments de financement mixtes à travers les différentes modalités de financement du GAFSP.

Figure 1 Théorie du changement du GAFSP



2 MESURE ET EVALUATION DES INDICATEURS DE NIVEAU 1

2.1 Aperçu général

13. L'objectif du GAFSP est d'investir dans l'agriculture pour réduire la pauvreté et améliorer la sécurité alimentaire et nutritionnelle dans les pays à faible revenu, en augmentant la productivité agricole, en améliorant les liens exploitation agricole-marché, en réduisant les risques et la vulnérabilité, en améliorant les moyens de subsistance et l'esprit d'entreprise en milieu rural, et en améliorant les institutions.
14. Le GAFSP est un partenariat mondial clé pour le développement durable. En tant que tel, ses objectifs généraux se concentrent sur l'amélioration des revenus et de la sécurité alimentaire et nutritionnelle des ménages ruraux dans les pays les plus pauvres du monde, en soutien aux ODD dont l'objectif est d'éliminer la faim et la pauvreté.
15. Les indicateurs de niveau 1 capturent les impacts globaux prévus du GAFSP, y compris les impacts sur les revenus, la sécurité alimentaire et la nutrition qui résultent des résultats et des réalisations (mesurés par des indicateurs de niveau 2) et des intrants du programme (mesurés par des indicateurs de niveau 3).

2.2 Approche à la mesure et à la vérification (niveau 1)

16. **Concernant le programme**, le GAFSP va largement *contribuer* à la réalisation des impacts mentionnés ci-dessus, sans prétendre à aucune attribution directe du portefeuille du GAFSP. Cette approche réaliste et transparente s'aligne sur l'approche des SE en matière de suivi et de notification des impacts de haut niveau équivalents aux indicateurs de niveau 1 du GAFSP. Toutes les SE rapportent des indicateurs de niveau 1 à l'échelle régionale ou mondiale, et la source de données de leurs résultats équivalents de niveau 1 sont des ensembles de données régionales ou mondiales (lesquelles *ne* sont *pas* dérivées en agrégeant les données individuelles des projets). Les résultats de niveau 1 ou équivalents haut niveau sont censés être atteints grâce aux efforts collectifs des pays, des partenaires de développement et des autres parties prenantes.
17. **Concernant le projet, le GAFSP encourage fortement tous les projets d'investissement GBFT-pays, un sous-ensemble de projets PrSW⁵ et projets-OP** à rendre compte des indicateurs d'impact pertinents, dans la mesure du possible, en les incluant dans les cadres de résultats/cadres logiques des projets individuels :
 - Le **revenu** devrait inclure toutes les sources, y compris les sources agricoles et non agricoles. Le revenu devrait être mesuré selon une approche basée sur la production

⁵ Pour la PrSW, le sous-ensemble de projets qui doit rendre compte sur les indicateurs de niveau 1 a été sélectionné pour refléter la diversité du portefeuille. Cela inclut la prise en compte de l'emplacement géographique, des types de clients (ex : institutions financières, coentreprises, etc.) et des domaines thématiques tels que le genre et celui dit fragilité, conflit et violence [FCV]). Une approche similaire sera poursuivie.

(revenu moins coûts). De plus, les aliments produits à domicile non vendus mais consommés par le ménage seront évalués en tant que revenu. Ces approches sont préférées à l'utilisation d'enquêtes consommation-dépenses, lesquelles prennent plus de temps, sont plus coûteuses et moins pratiques.

- La sécurité alimentaire doit être mesurée par l'échelle de mesure de l'insécurité alimentaire vécue (FIES).
- La nutrition doit être mesurée par le score de consommation alimentaire (SCA) afin de suivre les progrès sur l'amélioration de la diversité alimentaire des ménages ou, pour les individus, en utilisant la diversité alimentaire minimale des femmes/enfants (MDD-W/C). L'annexe 1 (fiche de référence de l'indicateur) définit plus en détail ces indicateurs de niveau 1 avec des exemples détaillés et des orientations méthodologiques pour chaque indicateur.

2.3 Approche au suivi des indicateurs d'impact de niveau 1

18. Concernant le **projet**, les indicateurs de niveau 1 devraient être mesurés par des évaluations d'impact (EI). L'encadré 1 résume les principaux critères de suivi des indicateurs d'impact (y compris les indicateurs de niveau 1 pour les projets qui les ont inclus dans leurs cadres de résultats/cadres logiques de projet individuel) applicables aux projets selon différentes modalités de financement.

Box 1 Résumé des critères opérationnels pour le suivi des indicateurs de niveau 1 à l'échelle du projet

Évaluations de niveau 1 pour les projets-pays (voir également l'annexe 2) :

- ✓ Si les projets-pays ont inclus les indicateurs de niveau 1 ci-dessus dans leurs cadres de résultats/cadres logiques de projet, ils sont alors encouragés à effectuer une évaluation ou une évaluation d'impact selon une forme donnée (l'annexe 2 présente les différentes formes d'EI suggérées pour les opérations soutenues par le GAFSP) en utilisant le budget S&E du projet ou budget ultérieur mobilisé par la SE elle-même.
- ✓ Il est recommandé d'appliquer des méthodes expérimentales (c'est-à-dire des essais contrôlés randomisés) ou quasi-expérimentales. Une évaluation « rapide » telle que définie à l'annexe 2 doit être au minimum appliquée afin de procéder à une collecte de données significative sur les indicateurs d'impact de niveau 1.
- ✓ Pour une évaluation « rapide », bien qu'il n'y ait pas de groupe contrefactuel méthodologiquement bien défini, une définition claire d'un groupe de comparaison est fortement recommandée chaque fois que possible. De plus, l'expérience a montré que les évaluations rapides menées par des entreprises locales/régionales bien qualifiées ont tendance à produire une évaluation de meilleure qualité que celles effectuées par des consultants individuels engagés dans le cadre du projet.
- ✓ Dans tous les scénarios de conception, l'entité de recherche doit commencer à s'engager dans le projet dès que possible, en commençant par la phase de préparation afin de s'assurer que les informations de base appropriées sont collectées. Elle doit également effectuer des visites périodiques sur le terrain si nécessaire, et réaliser l'EI à proprement parler au moment de l'achèvement du projet.
- ✓ Les **projets AT** ne sont pas censés rendre compte des indicateurs de niveau 1 dans le cadre de leurs évaluations de projet, étant donné qu'ils font partie de projets plus vastes à échelle du pays.

- ✓ Les **projets-OP** sont encouragés à rendre compte des indicateurs de niveau 1, mais étant donné la petite taille de la subvention, ces projets sont plus susceptibles d'être affectés par des facteurs externes confondants avec une capacité limitée à mener des activités de S&E. Ainsi, dans la plupart des cas, une évaluation « rapide » suffira.

Évaluations de niveau 1 pour les projets BIFT et PrSW :

- ✓ **PrSW** : L'IFC entreprendra des EI et des évaluations de la pauvreté sur un échantillon de son portefeuille d'investissement. Une FIES et l'indicateur Simple Poverty Scorecard sont utilisés dans toutes ces évaluations. Les critères de sélection des projets pour les EI ont été convenus par les donateurs PrSW en 2015, et sont encore valables aujourd'hui.
- ✓ Les indicateurs liés à la nutrition seront suivis par les projets PrSW dont la nutrition est l'objectif spécifique.
- ✓ Les procédures de surveillance de la BIFT seront élaborées une fois que la BIFT sera opérationnelle.

19. **Concernant le programme**, des évaluations ou des études techniques à l'échelle du portefeuille seront commandées pour analyser comment le GAFSP a *contribué* au résultat, à l'impact et aux objectifs tels que définis dans la ToC par le biais du portefeuille du GAFSP. La contribution du GAFSP à l'impact sera évaluée sur la réalisation des voies d'impact décrites dans la ToC (ex : cinq piliers de résultats pour les trois impacts et les ODD). Cette évaluation se concentrera sur certains domaines opérationnels ou thématiques. Le champ d'application exact des études commandées sera déterminé sur la base de consultations avec le CD et les parties prenantes concernées, ainsi que sur la base des critères d'aide au développement (DAC) qui traitent des questions d'efficacité, d'efficacités, de pertinence, de cohérence, d'impact et de durabilité du programme, le cas échéant. Les sujets/thèmes sélectionnés seront probablement communs et pertinents dans plusieurs pays et pour différentes voies de financement, sauf décision contraire du CD. L'encadré 2 fournit plus de détails sur ces évaluations ou études techniques concernant le programme.

Encadré 2 Résumé de l'évaluation transversale ou des études concernant le programme

- ✓ **Objectif** : L'objectif des évaluations/études à l'échelle du programme est d'évaluer l'efficacité du GAFSP en matière de développement et d'améliorer l'apprentissage inter-portefeuilles. Cette évaluation se concentrera sur certains domaines opérationnels ou thématiques, y compris les objectifs/indicateurs d'impact de niveau 1 et autres sujets stratégiques. Il s'agit de renforcer la boucle d'apprentissage entre les SE et les voies de financement, de faciliter l'apprentissage adaptatif interne, de mieux tirer parti des fonctions S&E afin d'améliorer la prise de décision stratégique du GAFSP, de renforcer la proposition de valeur du GAFSP et d'améliorer la gestion de portefeuille axée sur les résultats.
- ✓ **Méthodologie** : L'approche méthodologique spécifique à sélectionner pour chaque évaluation sera identifiée au stade initial du travail (c'est-à-dire par le biais d'un document d'approche) et s'appuiera sur des conceptions élaborées de méthodes mixtes combinant généralement des analyses synthétiques au niveau global du portefeuille avec des analyses approfondies, des analyses à l'échelle du pays, du projet ou autres niveaux d'analyse. La nature multi-niveaux du portefeuille nécessite une conception multi-niveaux avec plusieurs méthodes appliquées à différents niveaux d'analyse. Chaque évaluation/étude analysera les théories sous-jacentes concernant la manière dont elles sont censées fonctionner et contribuer aux processus de changement.
- ✓ **Processus** : Le CD déterminera les sujets de l'évaluation ou des études, mais les priorités peuvent être identifiées lors de l'examen annuel du portefeuille, lequel évalue la santé et les défis communs du portefeuille du GAFSP. Chaque évaluation/étude commencerait par une analyse documentaire du

portefeuille visant à identifier les principales priorités et les dimensions spécifiques des résultats essentielles pour que le GAFSP atteigne ses objectifs primordiaux. Les détails opérationnels de chaque étude seront résumés sous la forme d'un mandat à préparer par l'UC et devront être approuvés par le CD.

3 SUIVI ET COMPTE RENDU DES RESULTATS DE NIVEAU 2.1 ET INDICATEURS DE RESULTAT DU NIVEAU 2.2

3.1 Aperçu général

20. Le GAFSP utilise deux types d'**indicateurs de niveau 2** pour saisir séparément les résultats du projet en termes de réalisation et de résultats obtenus. Les **indicateurs de réalisation de niveau 2.2** mesurent les biens ou services tangibles produits d'une intervention, qui sont sous le contrôle de l'exécutant du projet, par exemple, le nombre d'agriculteurs recevant le soutien pour l'amélioration de la productivité. Ceux-ci peuvent simplement être **comptés** et sont sous le contrôle direct du projet. Les **indicateurs de résultat de niveau 2.1**, d'autre part, mesurent les effets des biens et services fournis aux bénéficiaires ciblés en termes de changement d'attitude, de pratique, de comportement ou de connaissances, ainsi qu'en améliorations matérielles des bénéficiaires ultimes solutionnant les problèmes de développement. Ceci n'est pas sous le contrôle total du projet mais peut être influencé de manière significative par l'activité du projet. Par exemple, l'augmentation de la productivité agricole est un résultat possible qui peut résulter d'une activité de projet telle que la fourniture d'intrants améliorés. En outre, de nombreuses réalisations peuvent être communiquées sur une base semestrielle cumulativement une fois que l'activité connexe commence. D'autre part, les résultats obtenus mesurent les changements prenant du temps à se produire et ne sont donc généralement pas facilement observables et mesurables durant les premières étapes d'un projet.
21. Concernant les **réalisations**, le GAFSP a développé un ensemble de 15 indicateurs (indicateurs de réalisation de niveau 2.2) que les projets sont censés inclure dans leurs cadres de résultats/cadres logiques s'ils sont pertinents aux activités du projet. Les projets doivent utiliser la *formulation exacte* des indicateurs de réalisation de la catégorie 2.2 (textuellement) tels que présentés dans le Tableau 2 afin de permettre l'agrégation au niveau du portefeuille. Concernant les **résultats**, le GAFSP a développé un ensemble de six indicateurs de *référence* (indicateurs de résultats de niveau 2.1, voir Tableau 1) que les projets sont censés modifier pour s'adapter au contexte du projet et inclure dans leurs cadres de résultats/cadres logiques de projet s'ils sont pertinents pour les résultats du projet et les objectifs de développement. Pour ces indicateurs de résultats, les projets doivent utiliser une formulation adaptée au contexte du projet et *ne devrait pas* utiliser textuellement les indicateurs du Tableau 1.
22. Les projets individuels ne sont pas censés inclure *tous* les indicateurs de résultat de niveau 2.1 ou de réalisation de niveau 2.2 dans leurs cadres de résultats/cadres logiques de projet. Toutefois, on s'attend à ce qu'ils fassent un rapport sur **tous les indicateurs applicables à la ToC sous-jacente des projets**. Il va sans dire que chaque projet suivra également les indicateurs de réalisation et de résultat supplémentaires pertinents dans le cadre de la ToC du projet en question.

3.2 Indicateur de résultat de niveau 2.1

23. Comme défini dans le document-cadre, le GAFSP se compose de cinq piliers de résultats : (1) augmentation de la productivité agricole ; (2) amélioration des liens exploitation agricole-marché ; (3) réduction des risques et de la vulnérabilité ; (4) amélioration des moyens de subsistance et de l'esprit d'entreprise en milieu rural ; et (5) amélioration des institutions. Le GAFSP rendra compte des progrès accomplis vers les cinq piliers de résultats par le biais (a) du suivi des indicateurs de réalisation correspondants de niveau 2.2 au sein de chaque pilier de résultat (présentés dans le Tableau 1), et (b) surveiller six indicateurs de résultat de référence que les projets peuvent personnaliser pour s'adapter à leur contexte spécifique. Le GAFSP n'essaiera pas d'agréger les indicateurs de résultat de niveau 2.1 au programme étant donné que les indicateurs seront adaptés aux contextes de chaque projet. Ainsi, le GAFSP fera un rapport sur (a) les indicateurs de réalisation de niveau 2.2 agrégés au niveau du portefeuille et (b) les indicateurs de résultat de niveau 2.1 des projets organisés par pilier de résultat, mais non agrégés au niveau du portefeuille.

Tableau 1 Piliers de résultats et indicateurs de mesure du GAFSP

Piliers de résultats	Indicateurs de résultats de niveau 2.1 du GAFSP (à personnaliser par chaque projet)	Indicateurs de réalisation de niveau 2.2 du GAFSP (à utiliser textuellement par projet)
Sur les cinq piliers	N/A	1. Nombre de personnes bénéficiant d'avantages directs (personne)
Augmentation de la productivité agricole	Le rendement agricole, calculé comme mesure du poids de la production agricole (en kg ou tonnes) par superficie de terre cultivée (en hectares).	2. Superficie des terres bénéficiant d'un soutien à la production améliorée (hectare) 3. Nombre de petits producteurs/transformateurs bénéficiant d'un soutien à l'amélioration de la productivité (agriculteur)
Amélioration des liens entre l'exploitation agricole et le marché	Pourcentage de la production agricole vendue sur les marchés nationaux et régionaux (%)	4. Routes construites ou réhabilitées (km) 5. Nombre d'installations de transformation, de stockage et de marché construites et/ou réhabilitées (installation) 6. Agriculteurs soutenus dans l'accès à de meilleures opportunités de commercialisation (agriculteur)
Risque et vulnérabilité réduits	Nombre d'agriculteurs dont les moyens de subsistance sont devenus plus résistants aux chocs (agriculteur) ⁶	12. Personnes bénéficiant de services et de produits nutritionnels améliorés (personne) 13. Agriculteurs recevant des intrants ou des services sur des pratiques agricoles durables ou résilientes au climat (agriculteur)

⁶ Une définition de référence est le Score de capacité de résilience (RCS) qui mesure la capacité d'anticipation, absorbant capacité, capacité de transformation et capacité d'adaptation ([Score de capacité de résilience \(RCS\)](#) -

		14. Zone agricole/terrain où l'agriculture durable ou résiliente au climat est mise en œuvre (hectare)
		15. Sociétés/entreprises/opérateurs agroalimentaires adoptant des interventions en faveur d'une agriculture durable ou - résiliente au changement climatique dans le cadre de leurs activités (organisation)
Amélioration des moyens de subsistance et de l'esprit d'entreprise en milieu rural	Emplois directs fournis ou générés ⁷	7. Personnes soutenues par le projet dans les zones rurales accédant aux services financiers (personne)
		8. Emploi direct fourni (équivalent temps plein)
Institutions améliorées	Capacité institutionnelle des organisations soutenues mesurée par l'indice de capacité (à définir par le projet) Produits politiques adoptés avec le soutien du projet liés à l'agriculture, à la gestion des ressources naturelles ou à la résilience du système alimentaire	9. Organisations de producteurs soutenues (organisation)
		10. Personnes bénéficiant d'un soutien au développement des capacités (personne)
		11. Nombre de produits politiques achevés dans le cadre d'un projet de soutien lié à l'agriculture, à la gestion des ressources naturelles et à la sécurité alimentaire/nutritionnelle (produit)

3.3 Indicateur de réalisation de niveau 2.2

24. Le Tableau 2 répertorie les indicateurs de réalisation de niveau 2.2 qui seront mesurés de manière cohérente dans le cadre du projet, fournissant ainsi des données agrégées pour mesurer les efforts de l'ensemble du programme et indiquer comment le GAFSP contribue à obtenir des impacts de niveau supérieur. **Les rapports auront lieu sur une base semestrielle pour les lignes de financement GBFT-pays et -OP, et annuellement pour la PrSW.**⁸ La plupart de ces indicateurs sont pertinents pour toutes les modalités de financement. Le Tableau indique leur applicabilité à chaque modalité de financement, leurs liens avec les ODD et leur pertinence par rapport aux domaines thématiques d'intérêt, tels que la résilience climatique, l'égalité des sexes et l'autonomisation des femmes, et l'amélioration de la nutrition. Les 15

[Analyse des données - Centre de ressources PAM VAM ; https://resources.vam.wfp.org/data-analysis/quantitative/resilience/resilience-capacity-score-rs](https://resources.vam.wfp.org/data-analysis/quantitative/resilience/resilience-capacity-score-rs).

⁷ L'emploi direct peut être un indicateur de résultat ou de réalisation. Dans le cas où la création d'emplois temporaires fait partie d'un objectif principal du projet (ex : argent contre travail en tant que programme de protection sociale), l'emploi fourni est considéré comme une réalisation ; tandis que dans le cas où une entreprise rurale est établie, l'emploi généré sera considéré comme un résultat.

⁸ La fréquence des rapports BIFT sera déterminée une fois qu'elle sera entièrement développée.

indicateurs de réalisation de niveau 2.2 répertoriés dans le Tableau 2 sont définis en détail dans la fiche de référence des indicateurs (annexe 1).

Tableau 2 Indicateurs de réalisation de niveau 2.2 pour les projets du GAFSP

Nombre	Indicateur de réalisation de niveau 2.2, <i>ventilations obligatoires</i> [†] (unité)	Type de fonds			
		GBFT-pays	GBFT-OP	BIFT	PrSW
1	Nombre de personnes bénéficiant d'avantages directs (personne) Ventilation : dont femmes	•	•	•	•
2	Superficie des terres bénéficiant d'un soutien à la production améliorée (hectare) Ventilation : Superficie dotée de services d'irrigation ou de drainage nouveaux/améliorés (hectare)	•	•	•	•
3	Nombre de petits producteurs/transformateurs bénéficiant d'un soutien à l'amélioration de la productivité (personne) Ventilation : dont femmes productrices/transformatrices	•	•	•	•
4	Routes construites ou réhabilitées (km)	•			
5	Nombre d'installations de transformation, de stockage et de marché construites et/ou réhabilitées (installation)	•	•	•	•
6	Agriculteurs soutenus dans l'accès à de meilleures opportunités de commercialisation (agriculteur) Ventilation : dont femmes	•	•	•	
7	Personnes soutenues par le projet dans les zones rurales accédant aux services financiers (personne)††† Ventilation : dont femmes	•	•	•	•
8	Emploi direct fourni (équivalent temps plein) Ventilation : Dont combien d'emplois sont offerts aux femmes	•	•	•	•
9	Nombre d'organisations de producteurs soutenus (organisation)	•	•	•	•
10	Personnes bénéficiant d'un soutien au développement des capacités (personne) Ventilation : dont femmes	•	•	•	•
11	Nombre de produits politiques achevés dans le cadre d'un projet de soutien lié à l'agriculture, à la gestion des ressources naturelles et à la sécurité alimentaire/nutritionnelle (produit du savoir).	•			
12	[Nutrition] Personnes bénéficiant de services et de produits nutritionnels améliorés (personne) Ventilation : dont femmes	•	•	•	•

Nombre	Indicateur de réalisation de niveau 2.2, ventilations obligatoires [†] (unité)	Type de fonds			
		GBFT-pays	GBFT-OP	BIFT	PrSW
13	[Indicateur de résilience climatique] Nombre d'agriculteurs recevant des intrants ou des services sur des pratiques agricoles durables ou résilientes au climat (agriculteur) ^{††} Ventilation : dont agricultrices Ventilation : Dont agriculteurs adoptant des technologies ou des pratiques reçues	•	•	•	•
14	[Indicateur de résilience climatique] Superficie agricole/terrestre où des pratiques agricoles climato-intelligentes sont mises en œuvre (hectare) ^{††}	•	•	•	•
15	[Indicateur de résilience climatique] Sociétés/entreprises/opérateurs agroalimentaires adoptant des mesures agricoles durables ou résilientes au climat dans leurs chaînes d'approvisionnement (organisation) ^{††}	•	•	•	•

[†] Les rapports sur l'indicateur doivent déclarer toutes les ventilations obligatoires pour l'indicateur.

^{††} L'agriculture résiliente au climat ou durable sont des pratiques et des interventions définies comme conformes aux définitions climatiques de chaque entité de supervision, incluant l'agriculture climato-intelligente (selon la définition de la FAO⁹) et l'agroécologie (selon les 10 éléments de la FAO¹⁰)

^{†††} L'IFC continuera à rendre compte de l'indicateur précédent « Volume de la production agricole transformée par les installations post-récolte établies avec le soutien du GAFSP, par groupe d'aliments (tonnes) »

⁹ <https://www.fao.org/climate-smart-agriculture-sourcebook/en>

¹⁰ <https://www.fao.org/agroecology/home/en/>

3.4 Approche au Suivi des résultats de niveau 2.1 et Indicateurs de réalisation du niveau 2.2

25. Pour suivre les indicateurs de résultat de niveau 2.1 et les indicateurs de réalisation de niveau 2.2, les projets doivent respecter les exigences résumées dans l'encadré 3.

Encadré 3 Résumé des exigences en matière de suivi des résultats de niveau 2.1 et indicateurs de réalisation du niveau 2.2

Suivi de niveau 2 pour les projets GBFT-pays et -OP

- ✓ **Concernant la conception**, tous les projets du GAFSP dans le cadre de la GBFT-pays et de la GBFT-OP doivent inclure tous les indicateurs de résultats et de réalisation de niveau 2.1 dans leurs cadres de résultats/cadres logiques de projet applicables à la ToC des projets sous-jacente (les indicateurs de résultats peuvent être modifiés dans leur libellé par rapport à ce qui est présenté dans le plan S&E du GAFSP, et les indicateurs de réalisation ne peuvent pas être modifiés et doivent être utilisés textuellement). Chaque équipe de projet continuera de suivre les indicateurs supplémentaires pertinents à leur projet.
- ✓ **Concernant les six indicateurs de résultat niveau 2.1 de référence**, les projets doivent modifier les indicateurs pertinents afin de s'adapter au contexte du projet et y inclure des cadres de résultats/cadres logiques (en utilisant une formulation adaptée au projet). Au cours de l'examen de diligence raisonnable, par l'UC, des documents d'évaluation/de conception du projet avant l'approbation du CD, l'UC recommandera une liste d'indicateurs de résultat de niveau 2.1 du GAFSP à incorporer si aucun indicateur de résultat personnalisé n'est inclus dans le cadre de résultats/cadre logique. Si un projet choisit de ne pas incorporer un des indicateurs recommandés, une justification écrite devra être fournie.
- ✓ **Concernant les quinze indicateurs de réalisation de niveau 2.2**, les projets sont censés inclure tous les indicateurs pertinents dans leurs cadres de résultats/cadres logiques de projet en utilisant la formulation exacte figurant au Tableau 2 (textuellement). Au cours de l'examen préalable, par l'UC, du document d'évaluation/de conception du projet avant approbation du CD, l'UC peut recommander une liste d'indicateurs de réalisation de niveau 2.2 à inclure dans le cadre de résultats/cadre logique (la même politique s'applique si l'équipe choisit de ne pas appliquer les indicateurs recommandés).
- ✓ **Concernant les indicateurs de résilience climatique**, l'équipe de travail est tenue d'inclure au moins un des trois indicateurs de résilience climatique (indicateurs de réalisation de niveau 2.2 n° 13, n° 14 et n° 15) dans son cadre de résultats/cadre logique (la même politique s'applique si l'équipe choisit de ne pas appliquer un des indicateurs recommandés).
- ✓ **Durant la mise en œuvre**, sur une base semestrielle, tous les projets GBFT-pays et -OP sont tenus de faire un rapport à l'UC du GAFSP concernant tous les indicateurs de réalisation de niveau 2.2 inclus dans le cadre de résultats/cadre logique, ou collectés par le biais du système S&E du projet, tandis que les indicateurs de résultat de niveau 2.1, au minimum, doivent être rapportés pendant la période de référence, à mi-parcours et à l'achèvement. Le rapport d'avancement semestriel est requis pendant toute la durée du projet et permet à l'UC de faire un rapport au CD sur les progrès de mise en œuvre du portefeuille du GAFSP sur une base semestrielle.
- ✓ **Lors de la clôture**, dans les 6 mois suivant la date de clôture du projet, la SE est tenue de soumettre au CD, par l'intermédiaire de l'UC, un rapport complet de clôture du projet. Le rapport de clôture du projet peut être au format standard généralement utilisé par la SE ou, lorsqu'aucun format standard SE n'est disponible, il sera également possible d'utiliser le modèle de rapport de clôture fourni par l'UC. Dans le cas où la subvention du GAFSP est cofinancée avec d'autres fonds gérés par la SE, et que la partie GAFSP est clôturée plus d'un an plus tôt que le reste du projet, la SE devra alors soumettre un rapport de clôture du projet (en utilisant le modèle de rapport d'achèvement du GASFP fourni en annexes 3 et 4).

Évaluations de niveau 2 pour les projets BIFT et PrSW

- ✓ **PrSW** : Les données de surveillance sont recueillies pour les projets PrSW sur une base annuelle à la fin du mois de juin grâce à ses systèmes de suivi réguliers.
- ✓ **PrSW** : Pour les indicateurs de résultat de niveau 2.1, les données seront collectées pour le ou les indicateurs pertinents dans le cadre des EI et des évaluations de la pauvreté entreprises par l'IFC, sur un échantillon de son portefeuille d'investissement. Les critères de sélection des projets pour les EI ont été convenus par les donateurs PrSW en 2015, et sont encore valables aujourd'hui.
- ✓ **PrSW** : La coordination continue entre l'UC et l'IFC garantira la présence d'une contribution PrSW, rendant compte des opérations de la PrSW pour l'établissement du rapport annuel du GAFSP.
- ✓ **BIFT** : Les procédures de surveillance de la BIFT seront élaborées une fois que la BIFT sera opérationnelle.

4 SUIVI ET RAPPORTS SUR LES PERFORMANCES OPERATIONNELLES ET ORGANISATIONNELLES (NIVEAU 3)

4.1 Aperçu général

26. Les indicateurs de niveau 3 se concentrent sur les intrants administratifs, programmatiques et financiers qui permettent une exécution et une gestion réussies du programme, ainsi que la réalisation des résultats des niveaux 1 et 2 pour les projets, dans toutes les modalités de financement. Il relève de la responsabilité de l'UC et du secrétariat de la PrSW de collecter et de faire un rapport au CD concernant le programme tous les six mois (les projets ne sont pas responsables de la collecte des données sur les indicateurs de niveau 3).

4.2 Indicateurs de niveau 3

27. Le Tableau 3 présente les 25 indicateurs de niveau 3, en 10 dimensions, qui seront utilisés pour mesurer les performances en termes opérationnels, organisationnels et de gestion de programme. Le but de ces indicateurs est de s'assurer que les apports administratifs, humains et financiers du GAFSP sont adaptés à une exécution efficace du programme, afin de lui permettre d'atteindre ses objectifs et d'assurer une gouvernance transparente du programme. Les rapports concernant les indicateurs de niveau 3 auront lieu sur une base semestrielle.

28. Les indicateurs clés de performance de niveau 3 figurant dans le Tableau 3 aideront l'UC et le secrétariat de la PrSW à collecter des preuves dans le cadre de trois volets connexes d'évaluation des performances.

29. Le premier volet porte sur le suivi de routine du portefeuille, en se concentrant sur

- Indicateurs financiers/décaissements.
- Efficacité : en termes de délai entre l'approbation et le premier décaissement, la rapidité de mise en œuvre, les rendements financiers, etc. (selon le cas pour chaque voie de financement).
- Auto-évaluations des projets SE : concernant les projets GBFT-pays et -OP, les auto-évaluations sont suivies dans le cadre du processus de suivi semestriel-CU. Les investissements PrSW sont également auto-évalués pour les performances de développement.
- Analyse du portefeuille-UC pour la résilience climatique, l'égalité des sexes et l'autonomisation des femmes, et l'amélioration de la nutrition (pour les projets GBFT-pays et -OP), et suivi supplémentaire-UC sur le climat, par exemple, calcul des co-

avantages climatiques et émissions de rapports Gaz à effet de serre (GES) (uniquement pour les projets GBFT-pays) et analyse-secrétariat PrSW.¹¹

30. Le deuxième volet d'évaluation de la performance opérationnelle consiste en l'**examen annuel du portefeuille**. L'UC effectue un examen annuel du portefeuille du suivi de la GBFT-pays (investissements et projets d'assistance technique) et des projets GBFT-OP. L'objectif de l'examen annuel du portefeuille est de présenter un aperçu de la santé globale du portefeuille GBFT du GAFSP (c'est-à-dire GBTF-pays et GBTF-OP) ainsi que certaines propositions d'actions d'amélioration. L'examen du portefeuille informe de la surveillance du CD sur le portefeuille et identifie les points d'entrée pour l'interface de l'UC avec les SE et les équipes de travail, et dialogue sur les questions de portefeuille avec les autres parties prenantes du GAFSP (donateurs, représentants régionaux, OSC, entre autres). Ceci inclura également d'autres aspects qualitatifs de la performance tels que la collaboration entre les différentes lignes et l'engagement des parties prenantes (y compris les organisations de la société civile).
31. Le troisième volet d'évaluation des performances consiste en **la communication et les indicateurs de proximité** capables de faire connaître les initiatives et les résultats du GAFSP. Cela fera l'objet d'un rapport conjoint pour les différentes modalités de financement.

¹¹ Le suivi du portefeuille thématique de la BIFT sera élaboré une fois la BIFT opérationnelle.

Tableau 3 Indicateurs clés de gestion de performance/programme de niveau 3

#	Indicateur de niveau 3	GBFT	PrSW ¹²
1.	Utilisation		
	1.1. Nombre et valeur des projets approuvés	•	•
	1.2. Nombre et valeur en dollars de projets engagés (PrSW et BIFT uniquement)		•
	1.3. Nombre et valeur en dollars de projets décaissés (par SE)	•	•
	1.4. Nombre de mois entre l'approbation par le comité de direction et le décaissement par une SE (GBFT-pays et GBFT-OP uniquement)	•	
2.	Viabilité financière et effet de levier		
	2.1. Ratio de levier financier, également ventilé selon les différentes sources de financement des institutions financières internationales (IFI), du gouvernement, du secteur privé, etc.	•	•
3.	Diversification		
	3.1. Répartition régionale des projets	•	•
	3.2. Répartition des projets par pays : pourcentage de projets dans des États fragiles et touchés par un conflit	•	•
	3.3. Répartition du produit des projets : dette, fonds propres, garanties, services de conseil (PrSW et BIFT uniquement)		•
4.	Inclusion : Valeur de volume de financement allant à des projets de type :		
	4.1. Agriculture durable et résiliente au climat	•	•
	4.2. Sensible au genre	•	•
	4.3. Concernant la nutrition	•	•
5.	Performances de développement		
	5.1. Pourcentage des projets jugés réussis en termes de résultat de développement [†]	•	•
6.	Collaboration entre les projets GBFT-pays et GBFT-OP, la BIFT et les entités PrSW		
	6.1. Nombre d'événements conjoints	•	•
	6.2. Nombre de projets dans le cadre de partenariats GBFT-pays, GBFT-OP, BIFT et PrSW, également en pourcentage du total des projets dans tous les volets/guichets, respectivement.	•	•
7.	Implication des parties prenantes		
	7.1. Nombre de rapports de routine et spécifiques soumis par l'UC aux donateurs individuels en temps opportun	•	•
	7.2. Nombre de représentants des organisations de la société civile participant aux principales activités du GAFSP, par exemple, l'élaboration de propositions au niveau des pays, les réunions du comité directeur, S&E et événements de collecte de fonds aussi bien au niveau du siège qu'au niveau national, mise en œuvre du projet	•	•
8.	Communication		
	8.1. Nombre de projets avec mises à jour complètes et opportunes sur le site du GAFSP	•	•
	8.2. Nombre de visiteurs uniques et de visiteurs récurrents sur le site internet du GAFSP	•	•
	8.3. Nombre d'engagements des campagnes GAFSP sur les réseaux sociaux	•	•
	8.4. Nombre d'événements externes où le GAFSP est représenté	•	•
	8.5. Nombre d'événements externes organisés et tenus par le GAFSP	•	•
	8.6. Nombre de produits de communication publiés et destinés à l'extérieur, incl. blogs/stories/vidéos/etc.	•	•
9.	Partage des connaissances et renforcement des capacités		
	9.1. Nombre d'événements de connaissances parrainés	•	•

¹² L'application d'indicateurs pertinents à la BIFT sera développée plus avant une fois que BIFT opérationnelle

#	Indicateur de niveau 3	GBFT	PrSW ¹²
	9.2. Nombre de produits de connaissance publiés (ex : rapport sur les GES, rapport annuel (AR), examen du portefeuille (PR), évaluation de portefeuille thématique, forum de connaissances et rapports d'ateliers IMM)	•	•
10.	Gestion des ressources		
	10.1. Pourcentage de frais administratifs par rapport au portefeuille ; différence entre le prévu/réel (projets GBFT-pays et GBFT-OP uniquement)	•	

† Les notations des résultats de développement pour les projets GBFT-pays et GBFT-OP sont basées sur un examen UC périodique du portefeuille. L'IFC procède à des évaluations périodiques du portefeuille de la PrSW.

5 MISE EN ŒUVRE DU PLAN S&E

5.1 Rôles de CD, de l'UC et de la SE pour la ligne de financement GBFT

32. La conception du GAFSP stipule qu'une fois que les propositions d'investissement ou d'assistance technique sont approuvées par le CD avec un partenaire SE sélectionné, les politiques, directives et procédures internes de la SE seront utilisées pour la conception, l'évaluation, la supervision, la mise en œuvre et l'évaluation. Pour cette raison, le S&E des projets du GAFSP suit les directives établies et déjà utilisées par les SE.

33. **Rôle du CD** : Le CD est responsable de la supervision de la mise en œuvre du plan S&E et des rapports sur les résultats. Il fournit notamment les orientations stratégiques basées sur les données du portefeuille. Les actions spécifiques que le CD entreprend concernant le S&E comprennent :

- 1) Approbation du plan S&E du GAFSP et assurance d'une supervision stratégique de la performance du portefeuille du GAFSP.
- 2) Approbation des conditions de référence pour une évaluation stratégique périodique du programme¹³.
- 3) Choix des sujets et de la portée des travaux pour l'évaluation/les études inter-portefeuilles-CU.
- 4) Examen des rapports annuels, évaluations de programmes stratégiques, mises à jour de l'examen annuel du portefeuille et autres évaluations ou études inter-portefeuilles commandées par l'UC.

34. **Rôle de l'UC** : La responsabilité globale de l'UC est d'examiner les résultats rapportés pour l'exhaustivité et la conformité, de consolider les résultats à partager avec le CD et de les diffuser au public par le biais du site internet du GAFSP, ainsi que d'examiner le rapport annuel du GAFSP et autres documents. Les actions spécifiques que l'UC entreprend concernant le S&E comprennent :

¹³ Concernant le programme, une évaluation stratégique du programme sera commandée à intervalles réguliers (environ tous les 5 ans) pour analyser la pertinence, l'efficacité, l'efficience et la durabilité globales du programme et inclure une analyse visant à déterminer si le GAFSP est correctement gouverné, géré et doté de ressources pour livrer des projets qui lui permettent de contribuer à ces objectifs de haut niveau.

- 1) Examen de diligence raisonnable de l'ébauche du document d'évaluation/de conception du projet pour son alignement sur les exigences S&E énoncées dans le présent document. Les SE sont encouragées à partager la note conceptuelle du projet (ou un projet de document de projet initial équivalent) avec l'UC afin d'assurer la conformité avec les exigences S&E du GAFSP avant que le projet ne soit entièrement développé et présenté au CD pour approbation, ceci afin de faciliter le processus d'examen.
 - 2) Conception des formulaires applicables et des modèles de rapport pour que les SE remplissent, collectent et agrègent des données. Cela comprend les rapports d'avancement du projet tous les six mois, ainsi que la conception d'un portail en ligne pour automatiser les rapports d'avancement semestriels.
 - 3) Contrôle de la qualité et assurance du rapport d'avancement semestriel soumis.
 - 4) Rendre compte des indicateurs de résultat de niveau 2.1 (concernant le projet, classés selon les cinq piliers de résultat du GAFSP), des indicateurs de résultat de niveau 2.2 (agrégés au niveau du portefeuille) et des indicateurs de niveau 3 au CD.
 - 5) Lorsque des indicateurs spécifiques sont nouveaux ou en cours de développement (ex : l'indicateur FIES) ou si un soutien supplémentaire en matière de S&E est demandé, l'UC fournira un soutien supplémentaire aux SE pour le suivi et coordonnera, le cas échéant, l'assistance technique à offrir.
- 35. Rôle des SE :** Lors de la préparation du projet, la SE préparera et évaluera le projet selon ses propres directives. Elle aidera également les exécutants du projet (c'est-à-dire le gouvernement et les OP) à concevoir une structure de S&E appropriée pour rendre compte des résultats du projet. Les actions spécifiques que la SE entreprend concernant le S&E du GAFSP comprennent
- 1) Soumission des mises à jour semestrielles sur l'avancement du projet sur demande de l'UC et garantie que les données S&E soumises sont exactes et clairement présentées.
 - 2) S'assurer que tous les indicateurs de niveau 1, les indicateurs de résultats de niveau 2.1 (adaptés à chaque projet) et les indicateurs de réalisations de niveau 2.2 (exactement tels que spécifiés par le GAFSP dans le Tableau 2) sont inclus dans les cadres de résultats/cadres logiques du projet.
 - 3) S'assurer à ce qu'une EI soit réalisée pour le projet en utilisant les ressources S&E du projet. Il peut s'agir d'une EI expérimentale ou quasi-expérimentale (options 1 ou 2 dans l'encadré A2.2, annexe 2) ou d'une évaluation d'impact plus « rapide »/approche par petits échantillons (option 3 ou conception à petits n/méthodes mixtes).
 - 4) Achèvement du rapport d'achèvement du projet dans les six mois suivant la clôture de la subvention du GAFSP. Dans le cas où la subvention du GAFSP est cofinancée avec d'autres fonds gérés par la SE, et que la partie GAFSP est clôturée plus d'un an plus tôt que le reste du projet, la SE devra alors soumettre un rapport de clôture du projet (en utilisant le modèle de rapport d'achèvement du GASFP fourni en annexes 3 et 4).

36. Structure hiérarchique : l'UC facilite la communication entre les SE et le CD. Les SE soumettront au CD, tous les six mois, par l'intermédiaire de l'UC, des rapports d'avancement pour chaque projet en cours de préparation et de mise en œuvre (dans un délai d'un mois entre le 30 juin et le 31 décembre de chaque année) en utilisant un modèle ou un format spécifié par l'UC. À l'achèvement du projet, les SE soumettront un rapport d'achèvement de projet à l'UC, ainsi que toute évaluation indépendante effectuée par l'unité d'évaluation indépendante de la SE.

5.2 Rôles du comité des donateurs de la PrSW et du secrétariat de la PrSW¹⁴

37. Conformément à la conception du GAFSP, l'IFC sert de SE à la PrSW. Lorsque des propositions d'investissement ou d'assistance technique sont approuvées pour la PrSW, les politiques, lignes directrices et procédures internes de l'IFC seront utilisées pour la conception, l'instruction, la supervision, la mise en œuvre et l'évaluation.

38. Rôle du comité des donateurs PrSW : Le comité des donateurs PrSW est chargé de fournir des orientations stratégiques à l'IFC pour le déploiement des fonds PrSW sur la base des critères d'éligibilité et des directives de déploiement des fonds PrSW. Les actions spécifiques que le comité des donateurs PrSW entreprend concernant le S&E comprennent

- a. Approbation du plan S&E de la PrSW du GAFSP et assurance d'une supervision stratégique de la performance du portefeuille PrSW du GAFSP.
- b. Examen des rapports annuels, des plans annuels et des rapports d'évaluation.

39. Rôle du secrétariat de la PrSW : Au sein de l'IFC, la gestion, la promotion et l'administration de la PrSW sont déléguées à une structure dédiée, le secrétariat de la PrSW. La responsabilité globale du secrétariat de la PrSW en matière de suivi et d'évaluation est d'examiner les résultats rapportés afin de s'assurer qu'ils soient complets et conformes, de consolider les résultats à partager avec le comité des donateurs de la PrSW et de les diffuser au public par le biais du site internet du GAFSP. Les actions spécifiques que le secrétariat de la PrSW entreprend concernant le S&E comprennent

- a. Examen de diligence raisonnable des projets pendant la phase de conception afin de garantir son alignement aux exigences S&E convenues.
- b. Coordination de la collecte de données sur les indicateurs de résultats de développement à partir des investissements et des projets de conseil de l'IFC ; vérifications afin de s'assurer de l'exhaustivité et de la qualité des données, et agrégation des données de résultats pour les rapports au comité des donateurs PRSW, à l'UC et aux parties externes, le cas échéant ;
- c. Supervision des évaluations de l'impact menée par des organisations tierces sur un échantillon de projets afin de permettre une analyse plus solide de l'impact de certains projets.

40. Coordination avec l'UC : Le secrétariat de la PrSW travaille en étroite coordination avec l'UC sur les points suivants :

- a. Examen du plan S&E du GAFSP, le cas échéant, afin de s'assurer que les éléments spécifiques à la PrSW soient inclus. Compte tenu de la différence de niveau de divulgation des données entre les guichets du secteur public et privé, l'IFC a élaboré un plan S&E, aligné sur le plan global S&E du GAFSP, mais applicable à la ligne de financement dédiée au secteur privé en consultation avec les donateurs de cette ligne de financement.

¹⁴ Concernant la BIFT, le rôle et les responsabilités seront définis une fois la BIFT opérationnelle.

- b. Un membre de l'UC fait partie du comité d'examen par les pairs pendant la phase de conception des évaluations de l'impact pour un échantillon sélectionné d'investissements PrSW. Dans le cadre du comité d'examen par les pairs, l'UC examinera la méthodologie et l'approche d'évaluation proposées par l'organisation tierce afin de s'assurer de la rigueur et de la qualité de la conception de l'évaluation de l'impact.
- c. Travailler en étroite collaboration avec l'UC sur le rapport d'avancement semestriel (sur les indicateurs de niveau 3), le rapport annuel et autres demandes de données régulières ou ponctuelles afin de synchroniser la collecte et la communication des données.

5.3 Résumé des exigences de rapport de la GBFT-pays et -OP

Tableau 4 Résumé de la responsabilité, des méthodes et de la fréquence des indicateurs S&E

	Indicateur	Responsabilité	Méthodes de collecte	Fréquence
Niveau 1	Revenu, sécurité alimentaire, nutrition (voir section 2.2)	Les SE sont <i>fortement encouragées</i> à inclure les indicateurs pertinents de niveau 1 dans leur cadre de résultats/cadre logique ainsi que dans leur rapport. L' UC est responsable de la diffusion des résultats d'impact au niveau du projet, envers le CD, en utilisant divers canaux (elle ne tentera plus de rendre compte de l'impact agrégé en termes de programme)	Évaluation de l'impact en termes de projet Ou enquête auprès des ménages bénéficiaires du projet	Ligne de base, médiane et finale
Résultat de niveau 2.1	6 indicateurs de référence sur cinq piliers de résultats (voir Tableau 1)	Les SE personnalisent tous les indicateurs de résultats pertinents du niveau 2.1 et les incluent dans le cadre de résultats/cadre logique. L' UC organise les données du projet en cinq piliers de résultats et fait un rapport au CD tous les six mois	Évaluation de l'impact en termes de projet Ou enquête auprès des ménages bénéficiaires du projet Portail de l'UC	Ligne de base, médiane et finale
Réalisation de niveau 2.2	15 indicateurs (voir Tableau 2)	Les SE incluent tous les indicateurs de réalisation pertinents de niveau 2.2 dans le cadre de résultats/cadre logique. Elles font un rapport, tous les six mois, en utilisant les modèles ou le système de données fournis par l'UC (ex : le portail en ligne) Les UC agrègent et rapportent au CD en ce qui concerne le programme tous les six mois	Rapport d'avancement du projet Portail de l'UC	Tous les six mois

Niveau 3	25 indicateurs (voir Tableau 3)	Non applicable à la SE. L'UC collecte		Tous les six mois
-----------------	------------------------------------	--	--	-------------------

ANNEXE 1 : Fiche de référence des indicateurs (Définition, Méthodologies de mesure)

Introduction : Cette fiche de référence consiste en un guide incluant des définitions et des unités de mesure, ainsi que la ventilation requise pour les résultats de niveaux 1, 2.1 et 2.2, ainsi que les indicateurs de niveau 3 inclus dans le Plan S&E révisé du GAFSP (2022).

Fréquence des rapports : Tous les six mois, les SE de la GBFT soumettront à l'UC (pour agrégation et soumission ultérieure au CD) un modèle de rapport d'avancement complété, qui inclura l'état mis à jour des indicateurs de résultat de niveau 2.1 du GAFSP (en ce qui concerne le projet, organisé par les cinq piliers de résultats du GAFSP ; si des données mises à jour sont disponibles) et les indicateurs de résultats de niveau 2.2 (agrégés). L'UC fera également un rapport sur les indicateurs de niveau 3 sur une base semestrielle (ces informations ne seront pas dérivées des projets). Concernant les projets PrSW et BIFT, le rapport sera annuel.

Sélection et utilisation des indicateurs : Lors de la finalisation du cadre de résultats/cadre logique, chaque projet doit se référer à la liste des indicateurs de base actuels du GAFSP (résultats et réalisations de niveaux 1 et 2) et sélectionner dans ce menu **TOUS les indicateurs pertinents applicables au projet**. Ces indicateurs doivent être inclus dans le cadre de résultats/cadre logique du projet et les progrès par rapport aux objectifs doivent être signalés à la UC du GAFSP sur une base semestrielle (pour les projets GBFT-pays et GBFT-OP). Alors que les indicateurs de réalisation de niveau 2.2 doivent rapporter des données mises à jour tous les six mois, les indicateurs de résultat de niveau 1 et 2.1 ne doivent pas faire l'objet d'un rapport avant l'examen à mi-parcours du projet. Pour tous les indicateurs, des données de référence appropriées doivent être collectées. Les projets continueront de **maintenir des indicateurs personnalisés supplémentaires** en fonction de leur projet spécifique et des exigences institutionnelles. Concernant les **indicateurs de résilience climatique** (indicateurs n° 13– 15 du Tableau 2 du texte principal de ce document), le projet doit inclure **au moins un des trois** indicateurs climatiques dans son cadre de résultats/cadre logique.

Indicateur	Définition et mesure
Niveau 1	
Prévalence de l'insécurité alimentaire modérée et sévère dans la population, basée sur l'échelle de mesure de l'insécurité alimentaire vécue (FIES)	Définition : L'indicateur mesure le pourcentage de ménages ayant connu une insécurité alimentaire à des niveaux modérés et graves au cours des 12 mois précédant la collecte des données. Les questions se réfèrent aux expériences de chaque répondant ou ménage du répondant dans son ensemble. La sévérité de l'expérience d'insécurité alimentaire est définie comme un trait latent mesurable (caractéristique non directement observable mais qui peut être mesurée indirectement, par exemple en prenant en compte les expériences comportementales et psychologiques, en l'occurrence en termes d'insécurité alimentaire). Il s'agit de l'un des indicateurs permettant de suivre les progrès de l'ODD2. L'indicateur est basé sur une estimation de la probabilité que chaque ménage appartienne à une catégorie spécifique de sévérité de l'insécurité alimentaire (modérée et sévère), telle que déterminée par la position du ménage sur l'échelle. L'incapacité d'accéder à la nourriture entraîne une série d'expériences et de conditions communes à toutes les cultures et à tous les contextes socio-économiques. L'indicateur mondial FIES de mesure de l'insécurité alimentaire (accès) est calculé à partir des réponses à un ensemble de huit questions couvrant une gamme de gravité de l'insécurité alimentaire. Les questions sont les suivantes :

		Étiquette standard	Questions
	1	INQUIET	Au cours des 12 derniers mois, y a-t-il eu un moment où vous avez craint de ne pas avoir assez à manger par manque d'argent ou d'autres ressources ?
	2	QUALITÉ ALIMENTAIRE	Toujours en pensant aux 12 derniers mois, y a-t-il eu un moment où vous n'avez pas pu manger des aliments sains et nutritifs en raison d'un manque d'argent ou d'autres ressources ?
	3	PEU DE NOURRITURE	Au cours des 12 derniers mois, y a-t-il eu un moment où vous ou d'autres personnes de votre foyer n'avez mangé que quelques types d'aliments par manque d'argent ou d'autres ressources ?
	4	REPAS MANQUÉ	Au cours des 12 derniers mois, y a-t-il eu un moment où vous ou d'autres membres de votre foyer avez dû sauter un repas parce qu'il n'y avait pas assez d'argent ou d'autres ressources pour vous procurer de la nourriture ?
	5	MOINDRE NOURRITURE	Toujours en pensant aux 12 derniers mois, y a-t-il eu un moment où vous avez mangé moins que vous n'auriez pensé en raison d'un manque d'argent ou d'autres ressources ?
	6	ABSENCE DE NOURRITURE	Au cours des 12 derniers mois, y a-t-il eu un moment où votre foyer n'a pas eu de nourriture par manque d'argent ou d'autres ressources ?
	7	FAIM	Au cours des 12 derniers mois, y a-t-il eu un moment où vous ou d'autres personnes de votre foyer avez eu faim mais n'avez pas mangé parce qu'il n'y avait pas assez d'argent ou d'autres ressources pour vous procurer de la nourriture ?
	8	TOUTE LA JOURNÉE	Au cours des 12 derniers mois, y a-t-il eu un moment où vous ou d'autres personnes de votre foyer n'avez pas mangé pendant une journée entière en raison d'un manque d'argent ou d'autres ressources ?
Les catégories de réponse pour chacune des questions comprennent « Oui (1) », « Non (0) » et « Refusé ». Les dossiers marqués « Refusé » sont exclus de l'analyse.			
Mesure et collecte de données de FIES	Méthode de collecte des données : Les données pour cet indicateur doivent être collectées auprès d'un échantillon représentatif de ménages du projet (c'est-à-dire la population ciblée pour laquelle le projet financé par le GAFSP a l'intention d'avoir des impacts au niveau des ménages et des personnes sur la pauvreté, la faim et la malnutrition). Afin de s'assurer que le changement puisse être attribué au seul projet, l'évaluation nécessite la collecte de données auprès d'un groupe contre-factuel crédible et rigoureusement défini afin de contrôler la présence de facteurs, autres que le seul projet, susceptibles d'expliquer le changement observé. La collecte de données FIES peut faire partie d'autres efforts de collecte de données de projet ou d'un effort autonome. Unité de mesure : Pour cent Ventilation : Cet indicateur peut être ventilé par ménage dirigé par un homme et ménage dirigé par une femme.		

	Responsabilité quant à la collecte des données : Une société de S&E indépendante recrutée dans le cadre du projet (ex : société d'enquête, société de conseil en S&E, organismes de recherche). Les questions sont généralement posées lors d'entretiens en face à face, bien qu'elles puissent également l'être par téléphone. Sources des données : Sondage auprès des foyers Fréquence de collecte : Les données doivent être au minimum collectées au lancement, à mi-chemin et à l'achèvement du projet. Note : <i>L'équipe FAO Voices of the Hungry peut fournir une assistance technique pour la génération de rapports sur la FIES par l'intermédiaire de l'UC. Merci de bien vouloir contacter l'UC pour en discuter avant la collecte des données de base et la collecte des données de l'enquête en fin de projet. Pour en savoir plus sur la FIES, la FAO propose également un cours d'apprentissage en ligne sur la collecte et l'analyse des données, et sur la façon dont les informations fournies par la FIES peuvent être utilisées pour éclairer les décisions d'élaboration des politiques. Ce cours est disponible au lien suivant https://www.fao.org/in-action/voices-of-the-hungry/using-fies/en/</i>
Revenu	Méthodologie : Les revenus doivent provenir de toutes les sources, y compris l'agriculture (cultures, volailles et bétail, pêche et pisciculture, sylviculture et agroforesterie, travail agricole, etc.) et les sources non agricoles (services, revenus d'entreprise, pensions, bourses d'études, intérêts bancaires, intérêts de prêts, envois de fonds, travail salarié non qualifié/travail occasionnel, travail indépendant, vente d'actifs, loyers, contributions en espèces/dons de parents, aide en espèces d'ONG, etc.) Le revenu agricole est mesuré selon une approche basée sur la production (revenus moins coûts). De plus, les aliments produits à domicile qui ne sont pas vendus mais consommés par le ménage sont évalués comme un revenu. La PrSW dirige également l'utilisation de l'outil SWIFT, développé par la Banque mondiale, pour estimer les revenus. Ces approches sont préférées à l'utilisation d'enquêtes de type consommation-dépenses, lesquelles prennent plus de temps, sont plus coûteuses et moins pratiques pour les besoins d'un indicateur obligatoire (en particulier pour les 70 % des projets nécessitant une évaluation « rapide » conformément à la décision du CD du GAFSP). Le revenu¹⁵ est estimé être équivalent à la marge brute des agriculteurs (marge brute = revenu brut – coûts des intrants).
Mesure et collecte de données de revenu	Méthode de collecte des données : Les données pour cet indicateur doivent être collectées auprès d'un échantillon représentatif de ménages du projet (c'est-à-dire la population ciblée pour laquelle le projet financé par le GAFSP a l'intention d'avoir des impacts au niveau des ménages et des personnes sur la pauvreté, la faim et la malnutrition). Afin de s'assurer que le changement puisse être attribué au seul projet, l'évaluation nécessite la collecte de données auprès d'un groupe contre-factuel crédible et rigoureusement défini afin de contrôler la présence de facteurs, autres que le seul projet, susceptibles d'expliquer le changement observé. La collecte de données en termes de revenu peut faire partie d'autres efforts de collecte de données de projet ou d'un effort autonome. Ventilation : Cet indicateur peut être ventilé par ménage dirigé par un homme et ménage dirigé par une femme Sources des données : Sondage auprès des foyers

¹⁵ Le revenu est mesuré par les ventes, incluant la consommation en nature imputée, mais pas les rendements imputés concernant les actifs.

	Fréquence de collecte : Les données doivent être au minimum collectées au lancement, à mi-chemin et à l'achèvement du projet.
Score de consommation alimentaire (SCA)	Définition. Le score de consommation alimentaire (SCA) est un score calculé à partir de la fréquence de consommation des différents groupes d'aliments consommés par un ménage au cours des 7 jours précédant l'enquête, lequel est ensuite pondéré en fonction de la valeur nutritionnelle relative des groupes d'aliments consommés. Le SCA est également capable de capturer aussi bien la diversité alimentaire que la fréquence des aliments. Méthodologie : Les groupes de consommation alimentaire comprennent les féculents, les légumineuses, les légumes, les fruits, la viande, les produits laitiers, les graisses et le sucre. Si ces groupes sont interrogés de manière ventilée, les fréquences de consommation des différents aliments dans les groupes sont additionnées, sachant que la valeur maximum pour les groupes est plafonnée à 7. La formule, basée sur ces groupes, avec les poids standards, est : $SCA = (\text{féculents} \times 2) + (\text{légumineuses} \times 3) + \text{légumes} + \text{fruits} + (\text{viande} \times 4) + (\text{produits laitiers} \times 4) + (\text{graisses} \times 0,5) + (\text{sucre} \times 0,5)$. Le PAM conseille un rappel de 7 jours pour assurer à la fois une bonne couverture temporelle et la « fiabilité » de la mémoire du répondant. Unité de mesure : Somme pondérée de la fréquence de consommation des ménages, variable continue pouvant aller de 0 à 112 Sources des données : Sondage auprès des foyers Fréquence de collecte : Les données doivent être au minimum collectées au lancement, à mi-chemin et à l'achèvement du projet. Méthode de collecte des données : Les données pour cet indicateur doivent être collectées auprès d'un échantillon représentatif de ménages du projet (c'est-à-dire la population ciblée pour laquelle le projet financé par le GAFSP a l'intention d'avoir des impacts au niveau des ménages et des personnes sur la pauvreté, la faim et la malnutrition). Afin de s'assurer que le changement puisse être attribué au seul projet, l'évaluation nécessite la collecte de données auprès d'un groupe contre-factuel crédible et rigoureusement défini afin de contrôler la présence de facteurs, autres que le seul projet, susceptibles d'expliquer le changement observé. La collecte de données en termes de revenu peut faire partie d'autres efforts de collecte de données de projet ou d'un effort autonome. <i>Note : Cet indicateur a été développé par le PAM. Une méthodologie plus détaillée est disponible sur le site internet (https://documents.wfp.org/stellent/groups/public/documents/manual_guide_proced/wfp271745.pdf?_ga=2.210180693.111070877.1649765556-1679637594.1646582990).</i>
Diversité alimentaire minimal des femmes (MDD-W)	Définition. La MDD-W est un indicateur de diversité alimentaire au niveau de la population validé pour les femmes âgées de 15 à 49 ans. Le MDD-W est un indicateur dichotomique basé sur 10 groupes d'aliments, et est considéré comme la norme pour mesurer la diversité alimentaire chez les femmes en âge de procréer. L'indicateur MDD-W fut précédé par le score de diversité alimentaire des femmes (Women's Dietary Diversity Score - WDDS), qui était un indicateur continu validé basé sur l'apport déclaré de 9 groupes d'aliments. L'indicateur MDD-W a été développé après validation supplémentaire à l'aide de nouveaux ensembles de données et dans le but de créer un indicateur dichotomique (plus facile à interpréter) plutôt qu'un indicateur continu (FAO & FHI, 2016 ; https://www.fao.org/3/i5486e/i5486e.pdf). Méthodologie : Les données sont recueillies à partir d'un questionnaire posé à une répondante âgée de 15 à 49 ans. Les répondantes sont invitées à se rappeler des groupes

d'aliments qu'elles ont consommés au cours des dernières 24 heures en utilisant, au choix, une méthode basée sur une liste (avec des questions sur la consommation de chacun des 10 groupes d'aliments dans l'ordre) ou un rappel ouvert (où les répondantes se souviennent de tous les aliments qu'elles ont consommés la veille, laissant à l'enquêteur le soin de déterminer à quels groupes appartiennent ces aliments). Bien que les lignes directrices du MDD-W présentent les deux méthodes de rappel, elles recommandent l'utilisation de la méthode de rappel ouvert ([FAO et FHI 2016 ; https://www.fao.org/3/i5486e/i5486e.pdf](https://www.fao.org/3/i5486e/i5486e.pdf)). Les 10 groupes alimentaires requis pour le MDD-W

Groupes alimentaires MDD-W	
1.	Céréales, racines et tubercules
2.	Légumineuses
3.	Noix et graines
4.	Produits laitiers
5.	Viande, volaille et poisson
6.	Œufs
7.	Légumes verts et légumes feuillus foncés
8.	Autres fruits et légumes riches en vitamine A
9.	Autres légumes
10.	Autres fruits

Les enquêteurs doivent enregistrer si la répondante a consommé ou non des aliments dans chacun des groupes d'aliments proposés. Le nombre total de groupes d'aliments consommés est additionné et tous les aliments sont pondérés de manière égale. L'indicateur au niveau de la population est calculé selon la formule suivante :

$$\frac{\text{Femmes de 15 à 49 ans ayant consommé des aliments de 5 groupes alimentaires au cours de la journée précédente}}{\text{Nombre total de femmes de 15 à 49 ans interrogées}}$$

Sources des données : Sondage auprès des foyers

Fréquence de collecte : Les données doivent être au minimum collectées au lancement, à mi-chemin et à l'achèvement du projet.

Méthode de collecte des données : Les données pour cet indicateur doivent être collectées auprès d'un **échantillon représentatif** de ménages du projet (c'est-à-dire la population ciblée pour laquelle le projet financé par le GAFSP a l'intention d'avoir des impacts au niveau des ménages et des personnes sur la pauvreté, la faim et la malnutrition). Afin de s'assurer que le changement puisse être attribué au seul projet, l'évaluation nécessite la collecte de données auprès d'un **groupe contre-factuel** crédible et rigoureusement défini afin de contrôler la présence de facteurs, autres que le seul projet, susceptibles d'expliquer le changement observé. La collecte de données en termes de revenu peut faire partie d'autres efforts de collecte de données de projet ou d'un effort autonome.

Note : L'outil doit être adapté de façon à pouvoir inclure des exemples d'aliments culturellement pertinents pour chacun des 10 groupes d'aliments. Les enquêteurs doivent être correctement formés pour catégoriser correctement les repas contenant un mélange de différents groupes d'aliments, ainsi que pour enregistrer les groupes d'aliments où plus de 15 grammes d'un aliment de ce groupe ont été consommés, afin d'exclure les aliments moins pertinents sur le plan nutritionnel utilisés comme condiments ou assaisonnements dans le score total. Pour plus de détails, consulter ([FAO et FHI 2016 ; https://www.fao.org/3/i5486e/i5486e.pdf](https://www.fao.org/3/i5486e/i5486e.pdf)).

Diversité alimentaire minimal pour les enfants (MDD-C)	Définition. Le score minimum de diversité alimentaire (MDD) pour les enfants de 6 à 23 mois est un indicateur au niveau de la population conçu par l'Organisation Mondiale de la Santé (OMS) pour évaluer la diversité de l'alimentation dans le cadre des pratiques d'alimentation des nourrissons et des jeunes enfants de 6 à 23 mois. Méthodologie : Les données sont recueillies à partir d'un questionnaire posé à la personne qui s'occupe de l'enfant. Il est demandé aux répondants d'indiquer si l'enfant a consommé ou non, au cours des dernières 24 heures, un aliment appartenant à chacun des 8 groupes d'aliments proposés. Les 8 groupes d'aliments inclus dans le questionnaire sont <table border="1" data-bbox="428 485 1230 789"> <thead> <tr> <th colspan="2">Groupes alimentaires MDD</th></tr> </thead> <tbody> <tr> <td>1.</td><td>Lait maternel</td></tr> <tr> <td>2.</td><td>Céréales, racines et tubercules</td></tr> <tr> <td>3.</td><td>Légumineuses et noix</td></tr> <tr> <td>4.</td><td>Produits laitiers</td></tr> <tr> <td>5.</td><td>Aliments à base de viande</td></tr> <tr> <td>6.</td><td>Œufs</td></tr> <tr> <td>7.</td><td>Fruits et légumes – riches en vitamine A</td></tr> <tr> <td>8.</td><td>Autres fruits et légumes</td></tr> </tbody> </table> Le nombre total de groupes d'aliments consommés est additionné. L'indicateur au niveau de la population est calculé selon la formule suivante : $\frac{\text{Nombre d'enfants de 6 à 23 mois ayant reçu des aliments de 5 groupes alimentaires ou plus hier, pendant la journée ou la nuit}}{\text{Enfants de 6 à 23 mois pour lesquels des données sur l'allaitement et le régime alimentaire ont été recueillies}}$ Sources des données : Sondage auprès des foyers Fréquence de collecte : Les données doivent être au minimum collectées au lancement, à mi-chemin et à l'achèvement du projet. Méthode de collecte des données : Les données pour cet indicateur doivent être collectées auprès d'un échantillon représentatif de ménages du projet (c'est-à-dire la population ciblée pour laquelle le projet financé par le GAFSP a l'intention d'avoir des impacts au niveau des ménages et des personnes sur la pauvreté, la faim et la malnutrition). Afin de s'assurer que le changement puisse être attribué au seul projet, l'évaluation nécessite la collecte de données auprès d'un groupe contre-factuel crédible et rigoureusement défini afin de contrôler la présence de facteurs, autres que le seul projet, susceptibles d'expliquer le changement observé. La collecte de données en termes de revenu peut faire partie d'autres efforts de collecte de données de projet ou d'un effort autonome. <i>Note : Pour plus d'informations sur le calcul de cet indicateur, merci de consulter les directives de mesure de l'OMS (WHO, 2010 ; https://apps.who.int/iris/bitstream/handle/10665/44306/9789241599290_eng.pdf;jsessionid=861B0300EEBE0F93F462C16E049DE249?sequence=1).</i>	Groupes alimentaires MDD		1.	Lait maternel	2.	Céréales, racines et tubercules	3.	Légumineuses et noix	4.	Produits laitiers	5.	Aliments à base de viande	6.	Œufs	7.	Fruits et légumes – riches en vitamine A	8.	Autres fruits et légumes
Groupes alimentaires MDD																			
1.	Lait maternel																		
2.	Céréales, racines et tubercules																		
3.	Légumineuses et noix																		
4.	Produits laitiers																		
5.	Aliments à base de viande																		
6.	Œufs																		
7.	Fruits et légumes – riches en vitamine A																		
8.	Autres fruits et légumes																		
Indicateur de résultat de niveau 2.1 (Le GAFSP organisera les indicateurs de résultat de niveau 2.1 concernant le projet selon les cinq piliers de résultat du GAFSP)																			
Productivité agricole	Définition : Le rendement des cultures est un indicateur couramment utilisé en termes de productivité des terres. Le rendement d'une culture particulière peut être calculé comme une mesure du poids de la production agricole (en kg) par superficie de terre cultivée (en hectares). La superficie cultivée est définie comme « la superficie correspondant à la superficie totale ensemencée, y compris les zones détruites (ex : en raison de catastrophes																		

	naturelles. » Il s'agit de la superficie plantée et non de la superficie récoltée. Cette définition est adoptée car les pertes avant récolte peuvent être atténuées par des pratiques de gestion des agriculteurs telles que l'agriculture intelligente face au climat et les pratiques de gestion durable des terres, lesquelles peuvent appartenir à la sphère d'influence du GAFSP. Unité de mesure : kg/hectares, tonne/hectares, kg/tête. Le projet peut également choisir de mesurer la valeur pondérée entre les cultures au niveau de la ferme. Cette méthode de mesure unifiée aborde les problèmes d'agrégation des produits agricoles entre différents produits de base, la pêche ou le bétail, entre autres. Sources des données : Sondage auprès des foyers Fréquence de collecte : Les données doivent être au minimum collectées au lancement, à mi-chemin et à l'achèvement du projet. <i>Note : Cet indicateur ne s'appliquera qu'aux projets ayant des objectifs explicites de gain de productivité.</i>
Pourcentage de la production agricole vendue sur les marchés nationaux et régionaux	Définition Cet indicateur mesure la variation du pourcentage de la production agricole vendue par rapport à la quantité totale produite au cours d'une période donnée, y compris le marché intérieur et intrarégional. Méthodologie : Pour mesurer cet indicateur, le projet doit disposer d'une mesure significative, à la fois de la quantité de produits vendus et de produits. La quantité de produits vendus est rapportée sous forme de poids (ex : tonnes métriques) et est généralement mesurée en pesant la quantité totale vendue (qu'elle soit vendue en une seule fois ou sur une période de temps) ou en comparant le nombre d'unités vendues (ex : sacs, seaux). Les ventes doivent inclure les ventes du produit principal et du produit à valeur ajoutée. Toutefois, le produit à valeur ajoutée doit être converti dans sa forme récoltée (ex : la farine de maïs convertie en son équivalent en grains de maïs) puis ajoutée à la quantité de produit primaire vendue. Unité de mesure : Pourcentage Sources des données : Les activités de la chaîne de valeur sont généralement mises en œuvre par l'intermédiaire de groupements, d'associations ou de coopératives d'agriculteurs ou de producteurs. Ainsi, les registres (ex : ceux de l'agriculteur, de l'organisation) constituent souvent le principal moyen de collecte des informations sur les ventes des agriculteurs. Le rappel des agriculteurs est également une méthode courante de collecte des données sur les ventes et peut être assez précis lorsqu'il est collecté à proximité ou en conjonction avec des événements de vente, bien que cela puisse nécessiter plusieurs efforts de collecte de données par les unités de projet durant une même année de déclaration. Fréquence de collecte : Les données doivent être au minimum collectées au lancement, à mi-chemin et à l'achèvement du projet. <i>Note : Des conseils supplémentaires sur la mesure des ventes sont disponibles à la section Mesure des ventes agricoles dans Feed the Future (https://aqrilinks.org/sites/default/files/resource/files/FTF_Agriculture_Indicators_Guide_Mar_2015.pdf).</i>
Nombre d'agriculteurs dont les	Définition : Cet indicateur mesure le nombre d'agriculteurs sur les 3 niveaux (faible, moyen, élevé) du score de capacité de résilience (RCS), lequel mesure la perception des gens quant à leurs capacités de résilience aux chocs et les facteurs de stress génériques ou

moyens de subsistance sont devenus plus résistants aux chocs	spécifiques à un pays. Le RCS se réfère spécifiquement à quatre types de capacités de résilience (anticipatoire, absorbante, adaptative, transformatrice) et cinq types de capitaux de subsistance (humain, financier, social, politique et informationnel). Il s'applique à tous les projets dont les activités contribuent au renforcement/restauration/maintien de la capacité des ménages à anticiper, absorber et/ou s'adapter aux chocs et facteurs de stress. Il s'applique également aux interventions visant à créer des capitaux de subsistance dans les communautés cibles. Unité de mesure : Personnes (comme l'unité de mesure pour le RCS est le « pourcentage de ménages ciblés avec un RCS faible, moyen ou élevé, » pour calculer cet indicateur, les projets doivent utiliser le nombre d'individus par ménage). Ventilation : Pour chaque niveau de RCS, désagréger l'indicateur par total, capacités de résilience, capital de subsistance, cohorte/groupe cible, sexe du chef de ménage. Sources des données : Sondage auprès des foyers Fréquence de collecte : Les données doivent être au minimum collectées au lancement, à mi-chemin et à l'achèvement du projet. <i>Note : Pour plus d'informations sur le calcul de cet indicateur, se référer aux lignes directrices de mesure de la note méthodologique du RCS (PAM, 2022 ; https://docs.wfp.org/api/documents/WFP-0000140225/download/).</i>
Emplois directs fournis ou générés	Définition : Cet indicateur mesure les gains d'emplois supplémentaires (ex : les emplois fournis) grâce à la mise en œuvre du projet soutenu par le GAFSP. L'emploi direct fourni prend également en compte la fourniture d'emplois contractuels, à temps partiel et saisonniers. L'emploi direct pourrait donc être estimé à travers emplois nets en équivalents temps plein (ETP).^{16,17} La décision d'inclure ou non certains emplois dépendra de la question de savoir si la création d'emplois fait partie de la théorie du changement/de la chaîne de résultats du projet. D'autres types d'emplois créés, tels que les travailleurs du bâtiment pour construire des infrastructures financées par le projet ou les prestataires de services techniques embauchés pour exécuter les activités du projet, ne doivent pas être inclus, à moins que la création d'emplois temporaires ne fasse partie des objectifs du projet (ex : argent contre travail en tant que programme de protection sociale). La PrSW suivra la définition de création d'emploi de l'IFC. Ventilation : Par sexe, par jeunesse Collecte des données : Suivi et évaluation du projet par production d'un rapport d'avancement régulier.

¹⁶Le nombre total d'emplois ETP créés par un programme peut être mesuré en divisant par 240 les jours de travail supplémentaires nets dus à une intervention du programme. Concernant les projets PrSW, il peut être mesuré comme le nombre d'employés ETP, selon la définition locale, travaillant pour l'entreprise cliente ou le projet à la fin de la période de présentation du rapport. Ce nombre comprend les personnes embauchées directement et les personnes embauchées par l'intermédiaire d'agences tierces, tant que ces personnes fournissent des services sur place liés aux opérations de l'entreprise cliente. De plus, ce nombre comprend les ETP des employés saisonniers, contractuels et à temps partiel. Les emplois à temps partiel sont convertis en emplois ETP au prorata, selon la définition locale (ex : si la semaine de travail équivaut à 40 heures, un emploi de 24 heures/semaine équivaut à un emploi de 0,6 ETP). Les emplois saisonniers ou à court terme sont calculés au prorata en fonction de la partie de la période de déclaration qui a été travaillée (ex : un poste à temps plein pendant trois mois équivaudrait à un emploi de 0,25 ETP si la période de déclaration est d'un an). Si l'information n'est pas disponible, la règle empirique est que deux emplois à temps partiel équivalent à un emploi à temps plein. *Remarque : l'emploi aux fins de la construction des actifs durables de l'entreprise cliente n'est pas à inclure dans cet indicateur.*

¹⁷ <http://www.fao.org/3/a-bc270e.pdf>.

	Fréquence de collecte : Les données doivent être au minimum collectées au lancement, à mi-chemin et à l'achèvement du projet. <i>Note : L'emploi direct peut être un indicateur de résultat ou de réalisation. Dans le cas où la création d'emplois temporaires fait partie d'un objectif principal du projet (ex : argent contre travail en tant que programme de protection sociale), l'emploi fourni est considéré comme une réalisation ; tandis que dans le cas où une entreprise rurale est établie, l'emploi généré sera considéré comme un résultat.</i>
Capacité institutionnelle des organisations soutenues mesurée par l'indice de capacité (à définir par le projet)	Définition : Cet indicateur mesure l'efficacité et la viabilité d'une organisation de producteurs. Les projets sont tenus de définir, dans leur cadre de résultats/cadre logique, la méthodologie utilisée pour évaluer la capacité de l'institution de l'OP. Un exemple d'indice de capacité provient du projet IMM financé par le GAFSP au Bangladesh, lequel évalue la maturité des OP à partir des aspects suivants : (i) fréquence des réunions ; (ii) la disponibilité des comptes rendus écrits des réunions tenues ; (iii) le pourcentage de tous les membres ayant assisté aux réunions plénières ; (iv) la preuve de l'égalité des chances pour les femmes de s'exprimer et de voir leurs priorités prises en compte ; (v) le pourcentage de postes d'OP occupés par des femmes ; (vi) élection et passation de fonctions sans problème d'un responsable de l'OP à un autre lors d'un changement de direction ; (vii) la séparation des responsabilités entre les trésoriers et les comptables ; et (viii) la mobilisation des contributions financières ou en nature des membres à l'OP. Sources des données : Enquête au niveau de l'OP Fréquence de collecte : Les données doivent être au minimum collectées au lancement, à mi-chemin et à l'achèvement du projet. <i>Note : Pour un exemple de liste complète d'indicateurs utilisés pour évaluer la capacité des organisations de producteurs, voir Indicateurs d'organisation de producteurs (https://thecosa.org/producer-organizations-indicators/).</i>
Produits politiques adoptés avec le soutien du projet liés à l'agriculture, à la gestion des ressources naturelles ou à la résilience du système alimentaire	Définition : Cet indicateur mesure le nombre de politiques, d'études de politiques, de stratégies, de lois, de réglementations, de plans sectoriels et d'instruments achevés et adoptés soutenus par le projet financé par le GAFSP, et qui servent à atteindre ou à améliorer les résultats de développement du projet liés à l'agriculture et au système d'alimentation. Sources des données : Rapport d'avancement du projet Fréquence de collecte : Les données doivent être au minimum collectées au lancement, à mi-chemin et à l'achèvement du projet.
Indicateur de réalisation de niveau 2.2 (Le GAFSP exigera une mise à jour sur les progrès concernant les indicateurs de niveau 2,2 tous les six mois : juin et décembre pour les projets GBFT, les projets PrSW font l'objet d'un rapport annuel, la fréquence des rapports BIFT reste à déterminer)	
1. Nombre de personnes bénéficiant de prestations directes,	Définition : Cet indicateur mesure le nombre de personnes qui bénéficient directement des activités soutenues par le projet, à travers diverses prestations d'actifs et de services, ou encore d'une assistance technique. Si les données sont collectées au niveau des ménages, les données peuvent être, au choix, converties en personnes en utilisant la taille de ménage

ventilées par sexe.	localement appropriée, ou rapportées avec la taille de ménage appropriée. Ne pas compter deux fois les personnes ayant reçu plus d'un type de prestation dans le cadre du projet. Unité de mesure : Personnes (si les données sont collectées par ménages, estimer le nombre de personnes en utilisant la taille moyenne des ménages et procéder à la conversion) Ventilation : Par sexe Collecte des données : S&E du projet
2. Superficie bénéficiant d'un soutien amélioré à la production—superficie dotée de services d'irrigation ou de drainage nouveaux/améliorés	Définition : Cet indicateur mesure la superficie totale des terres, mesurée en hectares, ayant bénéficié des activités, des investissements et/ou de l'assistance technique prévus dans le cadre du projet. Ces activités peuvent inclure, mais sans s'y limiter, des zones ayant adopté de nouvelles technologies et des pratiques de gestion durable des terres promues par le projet. Les technologies et les pratiques de gestion durable des terres comprennent la génétique des cultures, les pratiques culturales, la lutte antiparasitaire, la gestion des maladies, les semences, les nouvelles pratiques, les outils de mécanisation, la fertilité et la conservation des sols, la construction ou la réhabilitation d'infrastructures d'irrigation et de drainage, en utilisant des méthodes d'adaptation et d'atténuation du climat, et l'utilisation de la mécanisation dans la préparation des terres. Ne pas compter deux fois la superficie des terres bénéficiant de services multiples. Unité de mesure : Hectare Ventilation : Superficie dotée de services d'irrigation ou de drainage nouveaux/améliorés (ha) : Cet indicateur ventilé mesure la superficie totale des terres ayant bénéficié des investissements du projet dans des services d'irrigation ou de drainage nouveaux ou améliorés. Ces activités peuvent inclure : (i) superficie dotée de nouveaux services d'irrigation ou de drainage (ha) et (ii) superficie dotée de services améliorés d'irrigation ou de drainage (ha). Les services d'irrigation ou de drainage font référence à l'amélioration de l'acheminement et du drainage de l'eau vers les terres arables, incluant un meilleur calendrier, une meilleure quantité, qualité et rentabilité pour les utilisateurs de l'eau. Les nouveaux services d'irrigation ou de drainage font référence à la fourniture de services d'irrigation et de drainage dans une zone pour laquelle ces services n'étaient pas disponibles auparavant. Les services d'irrigation ou de drainage améliorés font référence à la mise à niveau, à la réhabilitation et/ou à la modernisation des services d'irrigation ou de drainage dans une zone disposant déjà de services d'irrigation et de drainage.
3. Petits producteurs/transformateurs bénéficiant d'un soutien à l'amélioration de la productivité, avec ventilation par sexe	Définition : Cet indicateur mesure le nombre de personnes ayant directement participé aux activités du projet et devrait être un sous-ensemble de personnes recevant des prestations directes. Il comprend les technologies/techniques adoptées, les usagers de l'eau avec services améliorés, ceux dont les droits fonciers ont été clarifiés, les personnes bénéficiant de nouveaux services de financement/gestion des risques. Les exemples incluent les agriculteurs ayant adopté des technologies améliorées de production alimentaire et des pratiques de gestion durable encouragées par le projet ou encore les agriculteurs ayant accès à des infrastructures hydrauliques nouvelles ou améliorées grâce au projet. Les agriculteurs avec des pratiques d'élevage améliorées, une meilleure nutrition du bétail, des pratiques d'élevage et de gestion améliorées, entre autres. Cet indicateur suit la « réception » du soutien, et non l'« adoption » de technologies ou de pratiques. Unité de mesure : Petits producteurs/transformateurs Ventilation : Par sexe des agriculteurs/producteurs.

	Collecte des données : Suivi et évaluation du projet par production d'un rapport d'avancement régulier
4. Routes construites ou réhabilitées, y compris les routes de desserte et les routes d'accès	Définition : Cet indicateur mesure les kilomètres de routes toutes saisons ou saisonnières qui permettent le transport au sein d'espaces ruraux dans lesquels se déroulent des activités de production rurales. La construction ou la réhabilitation de routes peut relier directement ou indirectement les agriculteurs aux zones où se trouvent les centres de marché. La construction ou la réhabilitation devrait faciliter le transport commercial le long de la route afin de fournir aux bénéficiaires (agriculteurs, pêcheurs, communautés et autres) un meilleur accès au marché, favorisant ainsi les activités agricoles et non-agricoles. Unité de mesure : Kilomètre Collecte des données : Le projet est également encouragé à collecter des données de géoréférencement de la route construite/réhabilitée. Géoréférencement - Comment : ▪ Collecteur : L'entreprise de travaux routiers transmet les données à l'unité de gestion du projet (PMU) ▪ Méthode : Géo-coordonnées (UTM – Projection transverse universelle de Mercator) de la route à collecter tous les 300 mètres le long de la trajectoire de la route. Conduire au milieu de la route avec un appareil GPS du début à la fin de la zone construite. ▪ Appareils : enregistrés par GPS ▪ Niveau de précision : Moyen Fréquence : Une fois
5. Installations de transformation, de stockage et de commercialisation construites et/ou réhabilitées	Définition : Cet indicateur mesure le nombre d'installations construites ou réhabilitées par le projet, y compris les centres de manutention post-récolte, les centres de collecte, les marchés, l'agro-industrie, le stockage, le contrôle de la qualité et autres installations liées à la commercialisation. Les installations de marché sont les structures utilisées pour vendre les produits, telles que les marchés et les structures d'ombrage. Les installations de transformation comprennent les équipements et les machines utilisés pour la transformation des produits agricoles (tels que les moulins, les décortiqueurs, les abris, les extracteurs et les abattoirs pour le bétail) où de la valeur est ajoutée. Les installations de stockage comprennent les structures utilisées pour le stockage ou la conservation à moyen et à long terme des produits. Les installations peuvent être des structures de stockage à la ferme, telles que des conteneurs et de petits silos, ou des installations villageoises/communautaires telles que des entrepôts, des greniers et de grands silos. Unité de mesure : Nombre d'installations <i>Note : Le rapport ne doit concerner que l'infrastructure pour laquelle les travaux physiques ont été entièrement achevés au moment du rapport. Les infrastructures pour lesquelles des travaux physiques ont commencé au cours des six derniers mois, mais ne sont pas encore terminés, seront signalées lors de la prochaine période de rapport (ou à l'achèvement).</i> Collecte des données : Il est recommandé que le projet collecte des données de géoréférencement des infrastructures physiques des installations du marché. Géoréférencement - Comment : ▪ Collecteur : PMU ▪ Méthode : Géolocalisation à l'entrée du bâtiment enregistrée

	▪ Appareils : Enregistrés par système de positionnement global (GPS), smartphones ou tablettes ▪ Niveau de précision : Faible Fréquence : Une fois
6. Agriculteurs soutenus dans l'accès à de meilleures opportunités de commercialisation	Définition : Cet indicateur mesure le nombre total d'agriculteurs qui ont amélioré l'accès au marché grâce à l'appui du projet. Il s'agit d'un ensemble de services et de formations sur le marketing, la gestion d'entreprise, la manipulation après récolte, la valeur ajoutée et la transformation, et la facilitation des liens avec les acheteurs. Voici quelques exemples illustratifs (non exhaustifs) de formations sur la technologie et la pratique • commercialisation et distribution : par exemple, technologies et pratiques d'agriculture contractuelle, alliance/partenariat productif, technologies et pratiques améliorées de vente de produits de base, amélioration du système et des pratiques d'information sur le marché. • manutention et entreposage après récolte : par exemple, lutte contre la pourriture et les insectes, contrôle de la température et de l'humidité, technologies et pratiques améliorées de contrôle de la qualité, tri et classement, pratiques sanitaires de manipulation. • transformation à valeur ajoutée : par exemple, amélioration des pratiques et des matériaux d'emballage, technologies et pratiques de sécurité alimentaire et chimique, technologies et pratiques de conservation améliorées. Cet indicateur est lié à l'indicateur 5. Cet indicateur (6) compte les agriculteurs bénéficiant d'un soutien non physique/formation tandis que le 5 mesure le nombre d'installations physiques soutenues par le projet. Unité de mesure : Agriculteurs/producteurs Ventilation : Par sexe Collecte des données : Suivi et évaluation du projet par production d'un rapport d'avancement régulier <i>Notes :</i> • Si un même agriculteur a bénéficié du projet sur les opportunités de marché pour plus d'un type de service, il ne doit être compté qu'une seule fois afin d'éviter le double comptage des bénéficiaires. • L'IFC continuera à rendre compte de l'indicateur précédent « Volume annuel de production et/ou de transformation d'un produit donné. »
7. Personnes soutenues par le projet dans les zones rurales accédant aux services financiers, ventilées par sexe	Définition : Cet indicateur mesure le nombre de personnes soutenues par des services financiers incluant le crédit, les comptes de dépôt/d'épargne, les comptes d'argent mobile, l'assurance-récolte basée sur les conditions météorologiques, l'agri-assurance, les récépissés d'entrepôt, etc. ou encore l'accès au financement (ex : formations en littératie financière, soutien organisationnel/formalisation pour les prêts de groupe, titres fonciers) Les services financiers varient considérablement et les équipes de projet devraient spécifier le type de services offerts par leurs projets. Unité de mesure : Personnes

	Ventilation : Par sexe <i>Note : La PrSW continuera à utiliser des indicateurs de prêts et à estimer le nombre de personnes.</i>
8. Emploi direct fourni dans le cadre d'un objectif explicite du projet, emploi des femmes et emploi des jeunes ventilé (équivalent temps plein)	Définition : Cet indicateur mesure les gains d'emplois supplémentaires (ex : les emplois fournis) grâce à la mise en œuvre du projet soutenu par le GAFSP. L'emploi direct fourni prend également en compte la fourniture d'emplois contractuels, à temps partiel et saisonniers. L'emploi direct pourrait donc être estimé à travers les emplois équivalents temps plein (ETP) nets¹⁸ (ex : le nombre d'emplois ETP générés par le projet, à la fois dans l'exploitation et hors exploitation, grâce aux effets sur l'emploi en amont et en aval tels que ceux résultant de la transformation, de la commercialisation, de la fourniture d'intrants agricoles et de services connexes) ou les emplois à court terme soutenus par les activités du projet. Dans la mesure du possible, l'UC encourage les SE à suivre les principes de l'emploi rural décent et encourage le suivi relatif¹⁹. La décision d'inclure ou non certains emplois doit être fondée sur le fait que la création d'emplois fasse partie ou non de la théorie du projet de la chaîne changement/résultats. D'autres types d'emplois créés, tels que les travailleurs du bâtiment pour construire des infrastructures financées par le projet ou les prestataires de services techniques embauchés pour exécuter les activités du projet, ne doivent pas être inclus, à moins que la création d'emplois temporaires ne fasse partie des objectifs du projet (ex : argent contre travail en tant que programme de protection sociale). La PrSW suivra la définition de création d'emploi de l'IFC. Unité de mesure : Emplois équivalent à temps plein Ventilation : Par sexe, par jeunesse Collecte des données : Suivi et évaluation du projet par production d'un rapport d'avancement régulier
9. Organisations de producteurs soutenues (nombre)	Définition : Cet indicateur mesure le nombre d'associations pertinentes, qu'elles soient officiellement enregistrées ou non, étant soit créées soit renforcées par le projet pour atteindre ou améliorer les résultats de développement du projet depuis le lancement de celui-ci (rapports cumulatifs). Ces organisations de producteurs sont créées ou renforcées pour améliorer la production agricole, animale ou halieutique, la transformation ou la commercialisation, et fournir des services à leurs membres. Ces organisations comprennent, entre autres, les associations d'usagers de l'eau, les organisations de producteurs, les coopératives d'agriculteurs, les associations commerciales et d'entreprises, les organisations communautaires et les coopératives financières, les associations villageoises d'épargne et de crédit (VSLT).

¹⁸Le nombre total d'emplois ETP créés par un programme peut être mesuré en divisant par 240 les jours de travail supplémentaires nets dus à une intervention du programme. Concernant les projets PrSW, il peut être mesuré comme le nombre d'employés ETP, selon la définition locale, travaillant pour l'entreprise cliente ou le projet à la fin de la période de présentation du rapport. Ce nombre comprend les personnes embauchées directement et les personnes embauchées par l'intermédiaire d'agences tierces, tant que ces personnes fournissent des services sur place liés aux opérations de l'entreprise cliente. De plus, ce nombre comprend les ETP des employés saisonniers, contractuels et à temps partiel. Les emplois à temps partiel sont convertis en emplois ETP au prorata, selon la définition locale (ex : si la semaine de travail équivaut à 40 heures, un emploi de 24 heures/semaine équivaut à un emploi de 0,6 ETP). Les emplois saisonniers ou à court terme sont calculés au prorata en fonction de la partie de la période de déclaration qui a été travaillée (ex : un poste à temps plein pendant trois mois équivaldrait à un emploi de 0,25 ETP si la période de déclaration est d'un an). Si l'information n'est pas disponible, la règle empirique est que deux emplois à temps partiel équivalent à un emploi à temps plein. *Remarque : l'emploi aux fins de la construction des actifs durables de l'entreprise cliente n'est pas à inclure dans cet indicateur.*

¹⁹ <http://www.fao.org/3/a-bc270e.pdf>.

	Unité de mesure : Nombre d'organisations Collecte des données : Suivi et évaluation du projet par production d'un rapport d'avancement régulier
10. Personnes bénéficiant d'un soutien au développement des capacités, Ventilation par sexe	Définition : Cet indicateur compte le nombre de personnes ayant bénéficié de l'assistance technique du projet et des activités de renforcement des capacités. Cela comprend à la fois les activités de renforcement des capacités du personnel technique pour l'exécution du projet (ex : la formation des formateurs) et les activités visant à renforcer les capacités institutionnelles des institutions liées au projet. Les activités de renforcement des capacités comprendront non seulement la formation formelle, mais également tous les autres types d'outils, tels que la formation sur le tas, le coaching, le mentorat, la visite d'exposition, l'échange de bonnes pratiques, l'apprentissage entre pairs, etc. Unité de mesure : Personnes Ventilation : Par sexe Collecte des données : Suivi et évaluation du projet par production d'un rapport d'avancement régulier <i>Note : Pour éviter un double comptage, cet indicateur ne doit pas inclure les personnes ayant reçu une formation directe (celles-ci sont prises en compte dans d'autres indicateurs). Les formations sur la productivité agricole ou la formation liée à la nutrition doivent être comptées sous les indicateurs 3, 12 et 13.</i>
11. Produits politiques réalisés avec l'appui du projet concernant l'agriculture, la gestion des ressources naturelles et la sécurité alimentaire/nutritionnelle.	Définition : Cet indicateur mesure le nombre de politiques, stratégies, lois, réglementations et plans sectoriels achevés, ainsi que d'autres travaux analytiques qui servent à atteindre ou à améliorer les résultats de développement du projet pour soutenir l'agriculture, la gestion des ressources naturelles et la sécurité alimentaire/nutritionnelle. Concernant les projets d'assistance technique, cet indicateur sera considéré comme atteint lorsque les versions finales des documents pertinents seront soumises au gouvernement. Unité de mesure : Nombre de travaux analytiques Collecte des données : Suivi et évaluation du projet par production d'un rapport d'avancement régulier
[Thème transversal : Nutrition] 12. Personnes ayant reçu des services et des produits nutritionnels améliorés, ventilées par sexe	Définition : Cet indicateur mesure le nombre de personnes ayant accès à un ensemble de services nutritionnels de base dans le cadre d'un projet financé par le GAFSP (ex : fourniture d'aliments thérapeutiques prêts à l'emploi (RUTF), suppléments de micronutriments, matières végétales biofortifiées, programmes communautaires d'éducation nutritionnelle). Le contenu du package de base est défini par le projet et n'est donc pas identique. i. Lignes directrices sur les Aliments thérapeutiques prêts à l'emploi (RUTF) : Cet aliment riche en énergie et enrichi en minéraux/vitamines est spécialement conçu pour traiter la malnutrition aiguë sévère. Sa formulation est équivalente à la formule 100 (F100), laquelle est recommandée par l'Organisation Mondiale de la Santé pour traiter la malnutrition. Les RUTF sont généralement à base d'huile et contiennent peu d'eau, ce qui signifie qu'ils sont microbiologiquement sûrs, se conservent plusieurs mois dans un emballage simple et peuvent être fabriqués facilement à l'aide de méthodes de production rudimentaires. Dans la mesure où ils sont consommés crus, ils sont parfaits pour fournir de nombreux micronutriments qui pourraient autrement se décomposer en raison de la chaleur.

	Les RUTF permettent des soins thérapeutiques communautaires (CTC - Community-based Therapeutic Care) - traitement à domicile et dans la communauté - plutôt que des soins cliniques coûteux et plus problématiques. Un exemple de RUTF est Plumpy'Nut. ii. Guide sur la biofortification : La biofortification améliore la densité en micronutriments des cultures vivrières de base. Ce processus contribue à réduire la forte prévalence de carences nutritionnelles spécifiques, en particulier en fer, en zinc et en vitamine A, qui surviennent fréquemment dans les populations à faible revenu. La biofortification diffère de la fortification ordinaire car elle vise à rendre les aliments végétaux plus nutritifs à mesure que les plantes poussent, plutôt qu'à ajouter des nutriments aux aliments lorsqu'ils sont transformés, fortification incluse. Des exemples de certains aliments qui ont été biofortifiés sont les patates douces à chair orange et le maïs enrichi. iii. Guide sur les micronutriments : Ces nutriments essentiels sont nécessaires au corps humain, en petites quantités, afin que celui-ci fonctionne normalement. Les catégories de nutriments essentiels comprennent les vitamines, les minéraux alimentaires, les acides gras essentiels, les composés phytochimiques et les acides aminés essentiels. Unité de mesure : Personnes Ventilation : Par sexe Collecte des données : Suivi et évaluation du projet par production d'un rapport d'avancement régulier. <i>Note : Ne pas compter deux fois les personnes ayant reçu plus d'un type de services et produits dans le cadre du projet.</i>
THÈME TRANSVERSAL : INDICATEUR CLIMATIQUE	
13. Agriculteurs recevant des intrants ou des services sur des pratiques agricoles durables ou - résilientes au climat	Définition : Cet indicateur mesure le nombre d'agriculteurs ayant reçu des intrants ou des services sur des pratiques agricoles résilientes ou durables. L'agriculture - résiliente au climat ou durable sont des pratiques et des interventions définies comme conformes aux définitions climatiques de chaque entité de supervision, incluant l'agriculture climato-intelligente (selon la définition de la FAO²⁰) et l'agroécologie (selon les 10 éléments de la FAO²¹) Cela comprend un large éventail de technologies et de pratiques - résilientes au climat/de gestion des risques climatiques promues avec l'objectif explicite de réduire les risques et de minimiser la gravité du changement climatique. Les exemples incluent les interventions liées à/au : (i) développement et introduction de pratiques ou de techniques de gestion plus résistantes au changement climatique dans le système agricole, la sélection végétale et l'élevage ; (ii) la sensibilisation aux risques liés au changement climatique et/ou aux avantages de l'adaptation ; (iii) récupération des zones dégradées pour la production agricole par des pratiques de gestion innovantes et des pratiques de gestion des sols qui contrôlent l'érosion des sols ; (iv) introduction des cultures ou des mélanges de cultures plus adaptés au changement climatique, y compris des variétés résistantes à la sécheresse et aux inondations, des variétés à courte durée de vie, l'ajustement de la période de semis ; la diversification, l'utilisation de variétés pérennes, l'agroforesterie ; (v) modification des systèmes et des pratiques de gestion des bassins versants, des zones humides et de l'irrigation afin de réduire la vulnérabilité ; (vi) intégration des risques dans la planification

²⁰ <https://www.fao.org/climate-smart-agriculture-sourcebook/en>

²¹ <https://www.fao.org/agroecology/home/en/>

	de l'irrigation/de la gestion de l'eau afin de réduire les risques climatiques ; (vii) modification des pratiques ou des techniques de gestion afin de réduire la vulnérabilité au changement climatique dans les services de santé animale, la gestion des pâturages, la production de fourrage et les pratiques de stockage ; (viii) restauration ou maintien des services environnementaux ; et (ix) amélioration de l'accès des agriculteurs aux services climatiques (y compris les services consultatifs météorologiques et climatiques, les systèmes d'alerte précoce) et prestation d'une assurance récolte basée sur les conditions météorologiques ou sur un indice, etc. Cela comprend également un large éventail de technologies d'atténuation du climat minimisant l'intensité des émissions par rapport à d'autres alternatives (tout en empêchant les fuites d'émissions ailleurs). Les exemples incluent les pratiques de travail réduit ou sans travail du sol, restauration des sols organiques et des terres dégradées, utilisation efficace des engrais azotés, pratiques favorisant la réduction du méthane, agroforesterie, introduction/expansion de plantes vivaces, ainsi que les pratiques favorisant une plus grande efficacité dans l'utilisation des ressources (ex : irrigation au goutte-à-goutte). Cela comprend également une liste des pratiques et de technologies de l'ACI qui fonctionnent à la fois sur l'adaptation et l'atténuation du changement climatique. Adoption fait référence à un changement de pratique de - résilience climatique ou à un changement d'utilisation d'une technologie introduite ou promue par le projet. La technologie inclut un changement dans les pratiques par rapport aux pratiques ou technologies actuellement utilisées telles que définies ci-dessus. Unité de mesure : Agriculteurs Ventilation : Par sexe Dont combien d'agriculteurs adoptant des technologies ou des pratiques reçues
14. Terrain où l'agriculture durable ou - résiliente au changement climatique est mise en œuvre.	Définition : Cet indicateur mesure le nombre total d'hectares de terres agricoles où une agriculture résiliente ou durable est mise en œuvre (voir la description détaillée dans l'indicateur 13). Plus précisément, il mesure la superficie des terres où le projet a introduit des améliorations en termes de planification de la gestion des ressources naturelles (terres et eau), renforcé le mécanisme de réponse institutionnelle et amélioré la gestion réelle et/ou les pratiques d'utilisation des terres et de l'eau, pour accroître la résilience climatique. Cela peut inclure, sans toutefois s'y limiter, les exemples suivants : (1) changements dans l'utilisation des sols liés aux terres cultivées, aux pâturages et à la restauration des sols, incluant le boisement/déboisement ; (2) superficie soumise à des méthodes de culture modifiées, telles que l'alternance de l'humidification et du séchage pour la culture du riz - avec réduction des émissions de méthane ; (3) gestion des prairies et des tourbières ; (4) intrants et investissements (consommation d'énergie et construction de nouvelles infrastructures)²² Unité de mesure : Hectare

²²Voir FAO (2021) *Making Climate-Sensitive Investments in Agriculture : Approaches, Tools and Selected Experiences* [NdT : Réaliser des investissements sensibles au climat dans l'agriculture : approches, outils et expériences sélectionnées] pour plus de détails : (<https://www.fao.org/documents/card/en/c/cb1067en/>).

15. Sociétés/entreprises/OP agroalimentaires adoptant des interventions en faveur d'une agriculture durable ou - résiliente au changement climatique dans le cadre de leurs activités ou de leurs chaînes d'approvisionnement	Définition : Les interventions sont définies comme des interventions impliquant des améliorations de l'efficacité énergétique, de l'efficacité de l'eau, de l'efficacité des ressources, de la réduction des pertes alimentaires et des solutions d'énergie renouvelable. Unité de mesure : Sociétés/entreprises/organisations de producteurs
--	---

Indicateur de niveau 3 : Définitions²³

Utilisation	
1.1 Nombre et valeur des projets approuvés	Définition : Il suit la définition du projet telle que définie par les SE respectives.
1.2 Nombre et valeur de projets attribués (Ligne de financement dédiée au secteur privé et BIFT uniquement)	Définition : Nombre de projets et volume associé en dollars pour lesquels l'IFC a conclu des accords juridiques établissant l'obligation de l'IFC quant à fournir les produits financiers aux clients pour ces projets.
1.3 Nombre et valeur des projets décaissés	Définition : Concernant les GBFT-pays et -OP, cet indicateur montre l'efficacité économique du total des dollars investis en surveillant le montant total du financement décaissé du GAFSP et le ratio correspondant au montant net disponible/alloué. La PrSW suivra les principales sorties de fonds de l'entité d'exécution dans le cadre du fonds du GAFSP en faveur du client, conformément à l'accord d'investissement.
1.4 Nombre de mois entre l'approbation par le comité de direction et le décaissement par une SE (GBFT-pays et GBFT-OP uniquement)	Définition : Cet indicateur mesure l'efficacité du déblocage des fonds.
Viabilité financière et effet de levier	
2.1. Ratio de levier, ventilé en différentes sources de financement des partenaires de développement, du gouvernement, du secteur privé et des communautés et groupes utilisés pour les	Définition : Le terme « effet de levier » peut être utilisé de manière interchangeable avec d'autres termes, y compris <i>mobilisation</i> , <i>catalyse</i> , <i>cofinancement</i> et <i>coinvestissement</i> . Pour les projets GBFT-pays et -OP, le cofinancement est considéré comme un sous-ensemble d'effet de levier qui aide à obtenir un impact « transformationnel » de l'intervention. Concernant les deux modalités de financement, l'indicateur est calculé comme le ratio des fonds non GAFSP sur les fonds GAFSP investis dans des opérations soutenues

²³ Les définitions applicables à la BIFT seront élaborées une fois la BIFT opérationnelle.

phases de mise à l'échelle du projet	par le GAFSP pour refléter la composante de cofinancement. Pour la PrSW, cela peut inclure un financement de l'IFC et d'autres sources du secteur privé.
Diversification	
3.1. Répartition régionale des projets	Définition : Nombre de projets approuvés et volume associé en dollars américains par région.
3.2. Répartition des projets par pays — pourcentage de projets dans des États fragiles et touchés par un conflit	Définition : Nombre de projets approuvés et volume associé en dollars américains en situation de fragilité, conflit et violence (FCV) par rapport aux pays non en situation de FCV.
3.3. Répartition du produit des projets— dette, fonds propres, garanties, services de conseil (PrSW et BIFT uniquement)	Définition : Nombre de projets approuvés et le volume en dollars associé par produit.
Inclusion - Volume de financement allant à des projets qui	
4.1. Intelligent face au climat	Définition : Le projet GBFT-pays du GAFSP applique actuellement une méthodologie développée par la Banque mondiale pour suivre l'implication dans les domaines de l'adaptation et de l'atténuation des changements climatiques. Le système est conçu pour capturer le financement des co-bénéfices d'adaptation et d'atténuation dans les projets de l'ensemble du portefeuille GBFT-pays, même lorsque l'adaptation/l'atténuation du changement climatique n'est pas l'objectif principal du projet. Plus précisément, l'approche consiste à suivre les engagements du projet/subventions en termes de co-bénéfices liés au changement climatique au moment de l'approbation du projet, et non le montant des réductions d'émissions ou l'augmentation de la résilience climatique résultant du financement associé à chaque opération. Cette approche est conforme aux indicateurs émergents des ODD en matière de climat. Concernant la ligne de financement dédiée au secteur privé, l'IFC intensifie ses travaux d'atténuation du changement climatique et intègre l'adaptation, l'évaluation et la gestion des risques climatiques dans les investissements du secteur privé, par le biais d'activités de services d'investissement et de conseil. En septembre 2016, l'IFC a révisé ses définitions²⁴ climatiques pour intégrer et reconnaître les activités et les investissements contribuant à l'ACI, en tant qu'approche de gestion des paysages (terres cultivées, élevage, forêts et pêcheries) visant à obtenir trois « victoires » : (1) productivité accrue pour améliorer la sécurité alimentaire et augmenter les revenus des agriculteurs ; (2) résilience accrue à la sécheresse, aux ravageurs, aux maladies et autres chocs liés aux impacts du changement climatique ; et (3) réduction des émissions de gaz à effet de serre. L'IFC, en collaboration avec ses clients et partenaires, prévoit de soutenir l'ACI, y compris par le biais du GAFSP, en fournissant des investissements et des opérations de conseil capables de contribuer à un ou plusieurs de ces trois « victoires » de l'ACI.
4.2. Sensibilité au genre	Définition : L'investissement sensible au genre est un investissement qui promeut directement les droits des femmes, l'égalité des sexes et l'autonomisation des femmes. Concernant la GBFT-pays et la GBFT-OP , outre le

²⁴ Voir « Définitions et mesures de l'IFC concernant les activités liées au climat », http://www.ifc.org/wps/wcm/connect/534495804a803b32b266fb551f5e606b/IFC_Climate_Definitions_2013.pdf?MOD=AJPER ES

	rapport de routine sur le pourcentage de femmes parmi le nombre total de bénéficiaires du GAFSP, l'UC examine tous les projets ou l'inclusion du genre à travers trois dimensions : (1) analyse de genre sur l'identification d'un écart entre les sexes et sur la manière dont le projet peut remédier à cet écart lors de la préparation et de la conception du projet ; (2) actions tenant compte de l'écart entre les sexes : si la conception du projet définit des interventions spécifiques contribuant à réduire les écarts entre les sexes identifiés dans l'analyse. Pour répondre aux critères, les opérations doivent proposer des actions concrètes dans le cadre des principales composantes, dont les résultats attendus (c'est-à-dire la réduction de l'écart entre les sexes identifié) sont censés perdurer outre la durée du projet ; et (3) indicateurs mesurant les résultats attendus grâce aux activités visant à réduire l'écart entre les sexes. Concernant la ligne de financement dédiée au secteur privé, l'IFC utilise des questions d'évaluation sensibles au genre, dans le cadre de la diligence raisonnable dans le cadre d'investissements agricoles directs, comme moyen de sensibilisation à l'importance de la sensibilité au genre dans les projets agroalimentaires et les opérations commerciales avec les sponsors du projet. L'analyse implique la ventilation des données quantitatives par sexe et met en évidence les différents rôles et comportements appris en fonction des attributs de genre. Ce cadre éclaire les actions et les interventions de l'entreprise (lesquelles peuvent conduire à des avantages commerciaux importants), produit et fournit des preuves ventilées par sexe pour l'élaboration des politiques, développe des outils et une expertise permettant d'identifier et de débloquer les obstacles à la participation des femmes, garantit des stratégies de mise en œuvre inclusives des genres visibles et pertinentes dans les processus de S&E. En particulier, l'IFC applique un système d'indicateur, dans lequel l'indicateur de genre (AS Consultatifs) est une indication « oui/non » indiquant si un projet d'investissement est conçu et mis en œuvre dans une perspective de genre. L'indicateur de genre est appliqué si le projet/l'investissement comprend une analyse, dans le document du conseil d'administration, sur les écarts entre les femmes et les hommes, lesquels seront abordés soit dans la main-d'œuvre et au niveau de la direction du client, soit parmi les fournisseurs, les clients, les dirigeants ou les parties prenantes de la communauté. Sur la base de l'analyse, le document du conseil doit préciser au moins une intervention de genre, qui sera ensuite reflétée dans un indicateur de suivi. L'indicateur de genre AS est appliqué si la conception du projet explique quels écarts entre hommes et femmes seront abordés par le projet (dirigeants d'entreprise, fournisseurs, employés, clients, etc.) et comment le projet réduira cet écart, en mettant en évidence les activités qui seront entreprises.
4.3. Concernant la nutrition	Définition : Cet indicateur rassemblera les investissements du GAFSP qui contribuent directement à l'amélioration de la nutrition des ménages bénéficiaires. Les SE sont impliquées dans l'objectif mondial d'amélioration de la nutrition en tant que priorité, en particulier pour les femmes et les nourrissons, et ont élaboré des plans de mise en œuvre pour augmenter ces investissements. Sur la base d'informations obtenues à partir d'un travail conjoint entrepris dans le cadre de pratiques mondiales de la santé, de la nutrition, de la population et de l'agriculture du Groupe de la Banque mondiale, un outil est utilisé pour sélectionner tous les GBFT-pays concernant les activités comprenant des activités non agricoles directes de nutrition (ces activités portant sur les déterminants immédiats de la santé fœtale et nutrition infantile, et relevant du secteur de la santé) et des activités agricoles explicites et

	implicites contribuant à la nutrition (activités portant sur les déterminants sous-jacents de la nutrition foetale et infantile, relevant de secteurs extérieurs à la santé, tels que l'agriculture). Sur la base de cette sélection et de cet examen, un montant en dollars est attribué à travers ces catégories, afin de suivre le nombre de projets capables de contribuer à l'amélioration de la nutrition. L'UC rend compte chaque année du nombre de projets et du financement estimé des projets qui incluent uniquement des activités non agricoles directes liées à la nutrition et/ou des activités agricoles explicitement sensibles à la nutrition. Il ne rend pas compte des activités agricoles implicites sensibles à la nutrition.
Performances de développement	
5.1. Pourcentage des projets jugés réussis en termes de résultat de développement	Définition : Comme indiqué, les équipes de projet SE utilisent un processus d'auto-évaluation pour évaluer les résultats de développement, toutefois l'UC dirige un examen annuel du portefeuille pour les projets GBFT-pays et GBFT-OP , et l'IFC effectue une évaluation annuelle du portefeuille pour PrSW.
Collaboration entre les projets GBFT-pays et GBFT-OP, la BIFT et les entités PrSW	
6.1. Nombre d'événements conjoints	Définition : Il s'agit notamment d'événements pour la planification stratégique conjointe, l'apprentissage des leçons lors de la mise en œuvre des projets et l'évaluation/application des leçons apprises dans les recommandations pour l'amélioration du GAFSP.
6.2. Nombre de projets parmi les partenariats entre les GBFT-pays, GBFT-OP, la BIFT et la PrSW, également en pourcentage du total des projets dans toutes les voies/guichets, respectivement	Définition : Il s'agit d'opérations qui incluraient des activités conjointes, une collaboration active et/ou un financement provenant à la fois du financement GBFT-pays, GBFT-OP et PrSW.
Implication des parties prenantes	
7.1. Nombre de rapports de routine et spécifiques soumis par l'UC aux donateurs individuels en temps opportun	Définition : Cela comprend les demandes des donateurs sur les résultats du S&E du GAFSP, les performances du portefeuille, l'analyse du portefeuille, entre autres. Cet indicateur sera systématiquement suivi avec un outil de suivi.
7.2. Nombre de représentants d'organisations de la société civile participant aux principales activités du GAFSP	Définition : Nombre de représentants des organisations de la société civile participant aux principales activités du GAFSP, par exemple, l'élaboration de propositions au niveau des pays, les réunions du comité directeur, S&E et événements de collecte de fonds aussi bien au niveau du siège qu'au niveau national, mise en œuvre du projet
Communication	
8.1. Nombre de projets avec mises à jour complètes et opportunes sur le site du GAFSP	Définition : Cela inclut les mises à jour effectuées concernant l'état et les résultats du projet. En temps opportun, cela signifie qu'une mise à jour est nécessaire dans la semaine lorsqu'une demande est adressée à l'UC.
8.2. Nombre de visiteurs uniques et de visiteurs récurrents sur le site internet du GAFSP	Définition : Cet indicateur mesure le nombre de visiteurs sur le site internet du GAFSP (aussi bien les utilisateurs qui visitent le site une seule fois que ceux qui reviennent), mesuré sur une base mensuelle, puis agrégé pour l'élaboration d'un rapport semestriel.
8.3. Nombre d'engagements des campagnes GAFSP sur les réseaux sociaux	Définition : Cet indicateur mesure le nombre de fois qu'une publication sur les réseaux sociaux apparaît aux utilisateurs, mesuré sur une base mensuelle, puis agrégé pour l'élaboration d'un rapport semestriel.

8.4. Nombre d'évènements externes où le GAFSP est représenté	Définition : Cet indicateur mesure les évènements menant directement à la diffusion des enseignements et des résultats du GAFSP et à la mobilisation de partenariats mondiaux pour la réduction de la pauvreté, la sécurité alimentaire et la nutrition dans les pays les plus pauvres.
8.5. Nombre d'évènements externes organisés et tenus par le GAFSP	Définition : Cet indicateur compte le nombre d'évènements virtuels et en personne que le GAFSP organise et héberge avec des partenaires, tels que des évènements parallèles lors de forums mondiaux, des tables rondes, des discussions, etc.
8.6 Nombre de produits de communication publiés et destinés à l'extérieur, incl. blogs/stories/vidéos/etc.	Définition : Cet indicateur comprend tous les supports de communication publique publiés sur le site internet du GAFSP, y compris les rapports annuels, les blogs, les articles, les communiqués de presse, les vidéos, etc.
Partage des connaissances et renforcement des capacités	
9.1. Nombre d'évènements de connaissances parrainés	Définition : Cet indicateur mesure le nombre d'évènements et d'ateliers techniques et non techniques organisés par le GAFSP en partenariat avec des SE, des partenaires (tels que l'Évaluation de l'impact sur le développement, Voices of the Hungry, etc.), des organisations de la société civile et la PrSW (à partir du plan S&E).
9.2. Nombre de produits de connaissance publiés	Définition : Cet indicateur compte les produits de connaissance liés aux rapports techniques et à l'évaluation du portefeuille publiés à l'intention du CD et à un public externe : (ex : rapport sur les GES, rapport annuel, examen du portefeuille, évaluation du portefeuille, évaluation du portefeuille thématique, rapports du forum des connaissances et des ateliers IMM)

ANNEXE 2 : Évaluation de l'impact dans l'évaluation de niveau 1

Évaluation de l'impact pour l'évaluation de niveau 1

1. Méthodologie d'évaluation de l'impact (IE)

- a. Concernant les projets, le GAFSP encourage fortement tous les projets d'investissement GBFT-pays et un sous-groupe de projets PrSW et de projets -OP à mener une forme quelconque d'EI pour surveiller rigoureusement les résultats du niveau 1. L'encadré A2.1 résume les caractéristiques de base de l'IE.

Encadré A2.1 : Caractéristiques de base des évaluations de l'impact

Objectif

- Mesurer les résultats et les impacts d'une activité et les distinguer de l'influence d'autres facteurs externes.
- Aider à clarifier si les coûts d'une activité sont justifiés.
- Informer les décisions sur l'opportunité d'étendre, de modifier ou d'éliminer des projets, des programmes ou des politiques.
- Tirer des leçons pour améliorer la conception et la gestion des activités futures.
- Comparer l'efficacité d'interventions alternatives.
- Renforcer la responsabilité des résultats.

Avantages

- Fournit des estimations sur l'ampleur des résultats et des impacts pour différents groupes démographiques, régions ou au fil du temps.
- Fournit des réponses à certaines des questions de développement les plus centrales : Dans quelle mesure faisons-nous une différence ? Quels sont les résultats sur le terrain ? Comment pouvons-nous faire mieux ?
- L'analyse systématique et la rigueur peuvent donner aux gestionnaires et aux décideurs une confiance accrue dans la prise de décision.

Inconvénients

- Certaines approches sont coûteuses et prennent du temps. Dans la mesure du possible, des approches plus rapides et plus économiques sont également utilisées.
- Difficultés à identifier un contrefactuel approprié si des conceptions d'évaluation de l'impact non rigoureuses sont utilisées.
- Peut manquer de précision dans la détermination de l'étendue totale de l'impact en raison d'hypothèses et de connaissances préalables limitées, ce qui rend plus difficile l'extrapolation en dehors du contexte exact dans lequel elle a été menée.

Coût

Les EI vont de 200 000 USD – 1 000 000 en fonction de la taille du programme, de la complexité et de la fréquence de collecte des données ainsi que des coûts standard dans le pays de l'enquête. Des évaluations plus simples et rapides peuvent être réalisées pour bien moins de 100 000 USD et, dans certains cas, pour aussi peu que 10 000 USD – 20 000 USD, bien qu'au prix d'une rigueur considérable.

Sources : Clark, Sarforius et Bamberger (2004) ; Deaton et Cartwright (2016).

- a. Pour évaluer les résultats des projets GAFSP, les équipes sont encouragées à adopter des conceptions de type **expérimental** ou **quasi-expérimental**. Au minimum, une « **évaluation rapide** » telle que définie dans l'encadré A2.2, doit être appliquée pour une collecte significative d'indicateurs d'impact de niveau 1, mais il convient de souligner que ces approches ont une validité quantitative plus limitée et qu'aucun budget supplémentaire n'est

proposé pour celles-ci. Compte tenu de la nature multi-composants/acidité de l'investissement du GAFSP, les méthodes d'EI quantitatives peuvent être limitées et les SE sont encouragées à trianguler les résultats avec une évaluation qualitative. En tant que telle, une approche de méthode mixte peut être nécessaire pour évaluer l'impact global du projet²⁵.

Encadré A2.2 : Options pour une conception rigoureuse de l'évaluation d'impact

Option 1 : Conception expérimentale

La conception expérimentale sélectionne au hasard les groupes de traitement et de comparaison parmi une population potentielle de participants, tels que, notamment, des individus ou des communautés. En moyenne, au début d'une intervention, d'un projet ou d'un programme, il est possible de garantir que les personnes exposées au programme (traitement) ne sont pas différentes de celles qui ne le sont pas (contrôle). Par conséquent, une différence statistiquement significative entre les groupes dans les résultats que le programme prévoyait d'influencer peut être attribuée en toute confiance au programme.

Coût : Le coût peut varier considérablement, en fonction de la taille et de la complexité du programme étudié, mais on peut raisonnablement s'attendre à ce qu'il se situe aux alentours de 500 000 – 1 000 000 \$ US. La vaste gamme de coûts dépend du contexte dans lequel l'intervention est entreprise, comme la portée de l'intervention et la variabilité des situations des ménages, la taille des échantillons des enquêtes sur les ménages, qui détermine la précision des comparaisons, et les coûts unitaires de l'enquête sur les ménages ruraux dans un pays donné.

Option 2 : Conception quasi-expérimentale

La conception quasi-expérimentale (QE) teste également les hypothèses causales mais, contrairement à une expérience randomisée, les conditions d'attribution (traitement par rapport au contrôle) dans le cadre de la QE se font au moyen d'une sélection administrative ou d'une auto-sélection, ou les deux. La conception QE correspond aux caractéristiques pré-intervention (référence) du groupe de traitement et du groupe de comparaison, et toute différence dans les résultats entre les groupes de traitement et de comparaison est donc considérée comme étant due à l'intervention du programme. Les méthodes d'analyse des données utilisées dans les conceptions QE peuvent être une différence simple ex-post ou une double différence, cette dernière étant également connue sous le nom de différence dans la différence, d'appariement des scores de propension, de discontinuité de régression et de variables instrumentales. En général, la QE implique un plus grand nombre d'hypothèses que la randomisation pour traiter le contrefactuel.

Coût : Les coûts peuvent être similaires à ceux de l'option 1.

Option 3 : Conception non-expérimentale (évaluation rapide)

Concernant les conceptions non-expérimentales, des comparaisons ex-post peuvent être effectuées entre les groupes de projet et les groupes témoins. L'analyse de régression multivariée peut être utilisée ici comme un moyen d'estimer le contrefactuel, afin de contrôler statistiquement certaines caractéristiques observables des ménages échantillonnés des deux groupes.

Coût/délai : Les coûts dépendront des caractéristiques de la conception de l'étude telles que la taille de l'échantillon et les cycles de collecte de données. Les coûts seront considérablement inférieurs à ceux des options

²⁵ Les méthodes mixtes présentent un certain nombre d'avantages opérationnels, tels que l'amélioration de l'interprétation et de la crédibilité des résultats, l'utilisation des conclusions d'une méthode (qualitative ou quantitative) pour développer l'échantillon ou l'instrument de l'autre, renforçant ainsi sa pertinence. Une approche de méthode mixte équilibrée peut être conçue en utilisant des méthodes quantitatives pour la sélection des échantillons, les enquêtes de base et les enquêtes de suivi ; en utilisant des méthodes qualitatives pour la recherche exploratoire afin de développer l'échantillon et le contexte de l'étude et d'assurer la pertinence pour les groupes de répondants ; en utilisant la triangulation pour comparer les résultats des méthodes qualitatives et quantitatives ; et en garantissant la participation et la voix des principales parties prenantes durant l'intégralité du processus d'évaluation. Banque mondiale ; Bamberger, M. (2010). Reconstruire les données de référence pour l'évaluation de l'impact et la mesure des résultats ; Bamberger, M. (2012). Introduction de la méthode mixte dans l'évaluation de l'impact.

1 et 2. Mais, pour la taille de l'investissement du projet GAFSP-pays, de façon générale, le coût serait de 100 000 à 250 000 \$ US pour chaque évaluation.

Sources : Bamberger (2009), Duflo et Kremer (2003), Sartorius (2013), Gertler et al. 2016)

2. **Disposition de mise en œuvre des EI** : Les EI des projets financés par le GAFSP doivent être réalisées par une entité de recherche reconnue ayant fait ses preuves dans la conduite de ce type d'études.²⁶ Également concernant les évaluations rapides, l'expérience a montré que les évaluations menées par des entreprises locales/régionales bien qualifiées ont tendance à produire une évaluation de meilleure qualité que celles effectuées par des consultants individuels engagés dans le cadre du projet. Concernant toutes les EI expérimentales et quasi-expérimentales, l'entité de recherche doit commencer à s'engager dans le projet dès que possible, en commençant par la phase de préparation afin de s'assurer que les informations de base appropriées sont collectées. Elle doit également effectuer des visites périodiques sur le terrain si nécessaire, et réaliser l'EI à proprement parler au moment de l'achèvement du projet. Certains documents de référence sont suggérés.²⁷

²⁶ Ce groupe pourrait inclure des universités, des organismes de recherche tels que l'IFPRI, l'initiative DIME de la Banque mondiale, la Brookings Institution, le Center for Global Development, des organisations techniques régionales ou des initiatives telles que l'Initiative internationale pour l'évaluation de l'impact 3IE (www.3ieimpact.org), par exemple.

²⁷ Les besoins varient considérablement, il n'est donc pas facile de fournir des orientations générales ou un petit nombre de modèles généraux servant d'exemples. Néanmoins, le site Web de l'IFPRI constitue une source pratique d'orientation et d'exemples de pratiques, avec des données et des analyses provenant de plusieurs enquêtes menées au Bangladesh sur la nutrition et la pauvreté (<http://www.ifpri.org/publication/contribution-ifpri-research-and-impact-food-education-program-bangladesh-schooling-outco> ; <http://www.ifpri.org/dataset/chronic-poverty-and-long-term-impact-study-bangladesh> <http://www.ifpri.org/dataset/impact-evaluation-food-education-program-bangladesh-2000>) ; une enquête et une analyse de l'impact nutritionnel des politiques au Malawi (<http://www.ifpri.org/publication/analyzing-nutritional-impact-policies-malawi>) ; ainsi qu'une enquête de base et les premiers résultats du projet Uganda National Agricultural Advisory Services (NAADS) de la Banque mondiale (<http://www.ifpri.org/publication/assessing-impact-national-agricultural-advisory-services-naads-uganda-rural-livelihoods>), par exemple.

ANNEXE 3 : Rapport intermédiaire d'achèvement du projet - modèle GAFSP (Projets d'investissement)

Les accords de transfert du GAFSP entre le fiduciaire et chaque entité de supervision exigent que **l'entité de supervision soumette à l'unité de coordination du GAFSP un rapport final pour chaque projet, au plus tard six mois après la date de clôture (ou l'annulation du projet)**. Compte tenu de la politique du GAFSP quant à l'utilisation des politiques existantes de l'entité de supervision, le rapport d'achèvement de projet officiel d'une entité de supervision comptera dans le cadre de cette exigence de « rapport final ». Dans le cas où l'entité de supervision ne dispose pas d'un document officiel de type Rapport d'achèvement de projet – comme dans le cas des projets d'assistance technique – ou lorsque la subvention GAFSP du financement du projet est entièrement décaissée six mois (ou plus) avant le reste du financement du projet, alors les projets doivent ensuite remplir le **formulaire** suivant.

L'objectif principal de ce document est de fournir un résumé des éléments suivants : (a) comment les fonds du GAFSP ont été dépensés ; (b) quels en sont les résultats ; (c) si les objectifs visés ont été atteints ; (d) quelles modifications ont été apportées à la conception originale du projet ; (e) les principaux enseignements tirés ; et (f) l'état d'avancement d'autres rapports d'achèvement ou travaux d'évaluation de projets qui seront entrepris à l'avenir. Ce document sera partagé avec le comité directeur du GAFSP.

FORMULAIRE DE RAPPORT D'ACHÈVEMENT DE PROJET

INFORMATIONS DE BASE
Pays :
Nom du projet (nom complet et acronyme) :
Entité de Supervision (SE) :
Contact du chef d'équipe de projet (nom et e-mail) :

INFORMATIONS DE BASE DU PROJET (coûts en 1 000 USD)	
Coût total du projet	
<i>Dont le montant du GAFSP est</i>	
Montant total décaissé	
<i>Dont le montant du GAFSP est</i>	
Cofinanciers (le cas échéant, montant du coût pour chacun)	
Date d'approbation SE	
Date d'entrée en vigueur du projet	
Date du premier décaissement (des fonds du GAFSP)	
Date(s) officielle(s) de restructuration (le cas échéant)	
Date de clôture	

1. Objectif de développement du projet (original)	
2. Révisé Objectif de développement du projet (le cas échéant)	

8. Résumé des composantes et des activités du projet

COMPOSANTES DU PROJET	ACTIVITÉS
Composante 1 :	
Composante 2 :	
Composante 3 :	
Composante x :	

9. Notations du projet²⁸

Très satisfaisant (**HS**) ; Satisfaisant (**S**) ; Moyennement satisfaisant (**MS**) ; Modérément insatisfaisant (**MU**) ; Insatisfaisant (**U**)

		NOTATION	JUSTIFICATION DE LA NOTATION
A	Évaluations des projets auto-notés par la SE vers « l'accomplissement vers un <i>propre</i> objectif de développement du projet (PDO) »		

10. Nombre de bénéficiaires directs **proposés** (comme indiqué dans le document de projet original, en personnes, ventilées par sexe).

11. Nombre de bénéficiaires directs **réels** touchés (à la fin du projet, en personnes, ventilées par sexe).

VENTILATION PAR SEXE	BÉNÉFICIAIRES DIRECTS PROPOSÉS	BÉNÉFICIAIRES DIRECTS RÉELS
TOTAL		
Femmes		

12. Contribution aux thèmes transversaux.²⁹ Évaluez le niveau de contribution à chacun des thèmes à l'aide des symboles suivants :

- = aucun prévu
- * = prévu mais n'a pas atteint la contribution prévue
- ** = contribution prévue atteinte
- *** = les attentes ont été dépassées

	CONTRIBUTION (—, *, **, ***)	BRÈVE EXPLICATION
Agriculture résiliente au climat		
Nutrition		
Sexe		
Création d'emploi		

13. Obstacles ou défis rencontrés par le projet (ils peuvent être opérationnels, politiques ou autres).

14. Durabilité après l'achèvement du projet (énumérer toutes les mesures prises afin de s'assurer que les résultats du projet soient maintenus ou toute activité de suivi prévue).

²⁸ Toute notation dans ce rapport doit être approuvée ou prise en charge par le représentant de l'entité de supervision au comité directeur du GAFSP, ou tirée des documents officiels de l'entité de supervision tels que les rapports sur l'état d'avancement de la mise en œuvre au moment de l'achèvement de la subvention. Il ne devrait pas s'agir de l'évaluation personnelle de l'agent responsable du projet.

²⁹ Il est pleinement reconnu que tous les projets du GAFSP n'ont pas été conçus pour contribuer à ces thèmes transversaux. Par conséquent, n'hésitez pas à évaluer le niveau de contribution en utilisant un **tiret (—)** pour tout ou partie des thèmes qui ne faisaient pas partie de la conception du projet.

15. Récompense, reconnaissance ou couverture médiatique majeure pendant la durée du projet (fournir des liens vers tout contenu en ligne ou soumettre séparément tout matériel pertinent).
16. Leçons apprises et recommandations pour les opérations futures.

		LEÇONS APPRISES	RECOMMANDATIONS (le cas échéant)
1	Conception du projet (y compris le processus et la participation)		
2	Mise en œuvre du projet (y compris les dispositions institutionnelles)		
3	Collaboration (y compris avec l'homologue gouvernemental, les OSC, le géoréférencement)		
4	Tout élément spécifique au GAFSP		

NOTE : ***Veillez joindre le cadre des résultats finaux à ce rapport*** et le soumettre à l'unité de coordination du GAFSP. Il doit contenir la valeur de référence, la cible et valeur réelle à la fin du projet pour ***chaque*** indicateur, tel que disponible à la clôture de la subvention, ou pour fin juin ou fin décembre de l'année concernée/la date de clôture de la subvention concernée.

CADRE DES RÉSULTATS FINAUX

INDCATEUR	VALEUR DE BASE	VALEUR CIBLE	VALEUR RÉELLE À L'ACHÈVEMENT DU PROJET
Indicateur 1 :			
Indicateur 2 :			
Indicateur 3 :			
Indicateur 4 :			
Indicateur 5 :			
Indicateur 6 :			
Indicateur 7 :			
Indicateur 8 :			

Indicateur 9 :			
Indicateur 10 :			
Indicateur 11 :			
Indicateur 12 :			
Indicateur 13 :			

17. Date à laquelle le rapport officiel d'achèvement de projet de l'entité de supervision sera disponible (veuillez noter que le rapport officiel d'achèvement de projet, une fois approuvé, sera publié sur le site internet du GAFSP et partagé avec le comité directeur du GAFSP).
18. Calendrier et statut de tout autre travail d'évaluation de projet prévu, comme les évaluations de l'impact.
19. Réaction auprès du comité directeur du GAFSP ou à l'unité de coordination du GAFSP (en option).

ANNEXE 4 : Rapport d'achèvement de projet - modèle GAFSP (Projets d'assistance technique)

Les accords de transfert du GAFSP entre le fiduciaire et chaque entité de supervision exigent que **l'entité de supervision soumette à l'unité de coordination du GAFSP un rapport final pour chaque projet, au plus tard six mois après la date de clôture (ou l'annulation du projet)**. Compte tenu de la politique du GAFSP quant à l'utilisation des politiques existantes de l'entité de supervision, le rapport d'achèvement de projet officiel d'une entité de supervision comptera dans le cadre de cette exigence de « rapport final ». Dans le cas où l'entité de supervision ne dispose pas d'un document officiel de type rapport d'achèvement de projet - comme dans le cas des projets d'assistance technique -, il est alors demandé aux projets de remplir **ce formulaire**.

Le but principal de ce document est de fournir un résumé de : (a) comment les fonds du GAFSP ont été dépensés ; (b) quels en sont les résultats ; (c) si les objectifs visés ont été atteints ; (d) quelles modifications ont été apportées à la conception originale du projet ; (e) comment les projets d'assistance technique ont-ils collaboré avec les projets d'investissement associés ; et (f) principaux enseignements tirés. Ce document sera partagé avec le comité directeur du GAFSP et rendu public sur le site internet du GAFSP (www.gafspfund.org).

FORMULAIRE DE RAPPORT D'ACHÈVEMENT DE PROJET

INFORMATIONS DE BASE
Pays :
Nom du projet (nom complet et acronyme) :
Entité de Supervision (SE) :
Contact du chef d'équipe de projet (nom et e-mail) :

INFORMATIONS DE BASE DU PROJET (coûts en 1 000 USD)	
Coût total du projet	
<i>Dont le montant du GAFSP est</i>	
Montant total décaissé	
<i>Dont le montant du GAFSP est</i>	
Cofinanciers (le cas échéant, montant du coût pour chacun)	
Date d'approbation SE	
Date d'entrée en vigueur du projet	
Date du premier décaissement (des fonds du GAFSP)	
Date(s) officielle(s) de restructuration (le cas échéant)	
Date de clôture	

Contexte du projet	Décrivez brièvement le contexte dans lequel il a été conçu et mis en œuvre.
1. Objectif de développement du projet (original)	
2. <i>Révisé</i> Objectif de développement du projet (le cas échéant)	
3. Nom et SE du projet d'investissement GAFSP associé	
4. Objectif de développement du projet du projet d'investissement associé	

5. <i>Révisé</i> Objectif de développement du projet du projet d'investissement associé	
6. Écarts majeurs par rapport au concept original du projet et raisons (le cas échéant)	Décrivez tout changement important, y compris les objectifs de résultats clés, les indicateurs clés du cadre de résultats, les composantes qui ont été révisées lors de la restructuration, ainsi que la ou les dates de révision. Des exemples d'autres changements incluent le champ d'application et l'échelle, les modalités et le calendrier de mise en œuvre, les allocations de financement, y compris le financement de contrepartie et le cofinancement, le financement supplémentaire, la réaffectation des fonds entre les composantes et l'annulation des fonds. Décrivez la justification des changements et indiquez si les changements ont été officiellement approuvés par le biais de la restructuration.
7. Modifications apportées au cadre de résultats initial (le cas échéant, sur les indicateurs ou les valeurs) ³⁰	

8. Résumé des composantes et des activités du projet

COMPOSANTES DU PROJET	ACTIVITÉS
Composante 1 :	
Composante 2 :	
Composante 3 :	
Composante 4 :	

9. Notations du projet³¹

Très satisfaisant (**TS**) ; Satisfaisant (**S**) ; Moyennement satisfaisant (**MS**) ; Modérément insatisfaisant (**MI**) ; Insatisfaisant (**I**) ; Très insatisfaisant (**TI**).

³⁰ Un cadre des résultats finaux doit être soumis avec ce modèle (voir les remarques à la fin de ce document).

³¹ Toute notation dans ce rapport doit être approuvée ou avalisée par le représentant de l'entité de supervision au comité directeur du GAFSP. Il ne devrait pas s'agir de l'évaluation personnelle de l'agent responsable du projet.

		NOTATION	JUSTIFICATION DE LA NOTATION
A	Évaluations des projets auto-notés par la SE vers « l'accomplissement vers un propre objectif de développement du projet (PDO) »		La mesure dans laquelle les objectifs de l'intervention de développement ont été atteints, ou devraient être atteints, et sont attribuables aux activités ou actions soutenues par l'opération, compte tenu de leur importance relative.
B	Notations du projet auto-noté par la SE en ce qui concerne la contribution du projet d'assistance technique à la « réalisation du ODP du projet d'investissement associé »		
C	Notations du projet auto-notés par SE « résultats tangibles découlant de la collaboration avec le projet d'investissement associé »		

20. Nombre de bénéficiaires directs **proposés** (comme indiqué dans le document de projet original, en personnes, ventilées par sexe).

21. Nombre de bénéficiaires directs **réels** touchés (à la fin du projet, en personnes, ventilées par sexe).

VENTILATION PAR SEXE	BÉNÉFICIAIRES DIRECTS PROPOSÉS	BÉNÉFICIAIRES DIRECTS RÉELS

22. Contribution aux thèmes transversaux.³² Évaluez le niveau de contribution à chacun des thèmes à l'aide des symboles suivants :

- = aucun prévu
- * = prévu mais n'a pas atteint la contribution prévue
- ** = contribution prévue atteinte
- *** = les attentes ont été dépassées

³² Il est pleinement reconnu que tous les projets du GAFSP n'ont pas été conçus pour contribuer à ces thèmes transversaux. Par conséquent, n'hésitez pas à évaluer le niveau de contribution en utilisant un **tiret (—)** pour tout ou partie des thèmes qui ne faisaient pas partie de la conception du projet.

	CONTRIBUTION (-, *, **, ***)	BRÈVE EXPLICATION
Agriculture - résiliente au climat		
Nutrition		
Sexe		
Création d'emploi		

23. Obstacles ou défis rencontrés par le projet (ils peuvent être opérationnels, politiques ou autres).
24. Durabilité après l'achèvement du projet (énumérer toutes les mesures prises afin de s'assurer que les résultats du projet soient maintenus ou toute activité de suivi prévue).
25. Récompense, reconnaissance ou couverture médiatique majeure pendant la durée du projet (fournir des liens vers tout contenu en ligne ou soumettre séparément tout matériel pertinent).
26. Leçons apprises et recommandations pour les opérations futures.

		LEÇONS APPRISES	RECOMMANDATIONS (le cas échéant)
1	Conception du projet (y compris le processus et la participation)		
2	Mise en œuvre du projet (y compris les dispositions institutionnelles)		
3	Collaboration (y compris avec l'homologue gouvernemental, la SE du projet d'investissement associé, les OSC)		
4	Tout élément spécifique au GAFSP		

NOTE : ***Veuillez joindre le cadre des résultats finaux à ce rapport*** et le soumettre à l'unité de coordination du GAFSP. Il doit contenir la valeur de référence, la cible et valeur réelle à la fin du projet pour ***chaque*** indicateur.

CADRE DES RÉSULTATS FINAUX

INDCATEUR	VALEUR DE BASE	VALEUR CIBLE	VALEUR RÉELLE À L'ACHÈVEMENT DU PROJET
Indicateur 1 :			
Indicateur 2 :			
Indicateur 3 :			

27. Réaction auprès du comité directeur du GAFSP ou à l'unité de coordination du GAFSP (en option).